

# Contrat local de santé Pays de Morlaix

2020-2024



# PRÉAMBULE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne s'engagent avec leurs partenaires dans le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS) afin de mieux répondre ensemble aux enjeux de santé de la population, en articulant les différentes composantes du système de santé régional : la promotion et la prévention de la santé, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social.

Les Contrats Locaux de Santé visent en effet à mettre en cohérence les démarches locales de santé avec les priorités du Projet Régional de Santé.

Les élus du Pays de Morlaix ont fait le choix, en 2018, d'initier un travail d'état des lieux en matière de santé sur le territoire. Préalable indispensable à la réalisation du CLS, il a permis de mieux connaître les besoins des habitants et des professionnels qui y répondent. Élaboré en grande partie à partir des retours de professionnels de terrain, il a constitué un point de départ pour composer et construire les actions du contrat local de santé.

Ce diagnostic local de santé a mobilisé de nombreux acteurs locaux (élus, professionnels, bénévoles et usagers) et a permis d'identifier six thématiques, en lien avec la réalité des territoires qui composent le Pays de Morlaix :

- accès aux soins, et accès aux soins des personnes en situation de précarité,
- santé mentale,
- prévention et promotion de la santé,
- accompagnement du vieillissement de la population,
- santé environnement,
- interconnaissance des acteurs.

Ces thématiques, déclinées en axes stratégiques, ont permis aux partenaires des groupes de travail d'élaborer des pistes d'actions concrètes, répondant aux enjeux de santé repérés.

La dynamique engagée depuis la phase d'élaboration du diagnostic et la mobilisation des partenaires lors des groupes de travail ont favorisé les échanges et la concertation, permettant de fédérer autour des problématiques du territoire.

Le Contrat local de santé constitue une véritable opportunité lorsque les partenaires trouvent un intérêt à agir ensemble. La démarche participative d'élaboration du CLS suscite une plus grande appropriation et adhésion des acteurs aux objectifs et actions à mettre en œuvre.

La population, les professionnels et les institutions doivent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une lisibilité et stabilité des actions engagées au service de l'amélioration de l'état de santé des populations sur la période du contrat.

Les actions engagées feront l'objet d'un suivi régulier, notamment financier, permettant de faire évoluer le contrat pour atteindre les objectifs fixés.

# SOMMAIRE

<b>préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
Contexte réglementaire.....	4
Contexte du contrat et caractéristiques du territoire.....	5
L’articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	8
<b>Le Contrat local de santé.....</b>	<b>16</b>
Article 1 – Objet du contrat.....	16
Article 2 - Périmètre géographique du contrat.....	17
Article 3 - Parties signataires.....	17
Article 4 - Partenaires.....	17
Article 5 – Gouvernance.....	17
Article 6 – Suivi et évaluation du contrat.....	18
Article 7 – Durée et révision du contrat.....	19
SIGNATURES.....	19

# INTRODUCTION

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- **Rappel du cadre réglementaire**

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

- L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « *peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par **les contrats locaux de santé** définis à l'article L. 1434-10* ».
- L'article L1434-10 qui dispose : « *la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de **contrats locaux de santé** conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social* ».

- **Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée**

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS permettent donc de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité et les associer à la définition des politiques ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;
- Bénéficier de la connaissance que les élus ont de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé. Pour exemples : en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture ;

## CONTEXTE DU CONTRAT ET CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Pays de Morlaix est un vaste territoire qui comprend 59 communes, regroupées en trois intercommunalités (EPCI).

Structuré en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), le Pays de Morlaix est le fruit d'un renforcement des coopérations et des solidarités locales.

Depuis 2008, Morlaix Communauté a fait preuve d'un réel dynamisme en matière de santé et a engagé de nombreuses actions via son Atelier Santé Ville dans le cadre du CUCS (mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé sur les quartiers prioritaires de Morlaix, création d'un groupe de travail sur la santé mentale en 2010). Dans la continuité, Morlaix Communauté a élaboré un Contrat local de santé en partenariat avec l'ARS jusqu'en 2016 (signature d'un contrat de 3 ans de 2012 à 2014 puis de deux avenants d'une année).

En mai 2018, le conseil de développement du Pays de Morlaix, moteur sur ces questions de santé et désireux d'initier une réflexion à l'échelle du Pays, réalise une étude de préfiguration pour la mise en place d'un contrat local de santé à l'échelle du Pays. Cette étude avait pour objectif d'effectuer un état des lieux du territoire, de rencontrer et recenser les professionnels pouvant prendre part à l'élaboration du diagnostic et à la définition des thématiques principales. Plusieurs rencontres avec les élus ont permis de sensibiliser les élus et les partenaires à cet outil pour dégager une approche territoriale des questions de santé, notamment sur le parcours de santé et de promotion et prévention de la santé. Cette première réflexion reflète la coopération et les liens étroits qui ont toujours eu lieu entre le Pays de Morlaix et le Conseil de développement.

C'est en septembre 2018 que les élus du Pays de Morlaix s'engagent véritablement dans la démarche d'un Contrat Local de Santé (CLS). Cette nouvelle démarche de contractualisation en santé menée à l'échelle du Pays de Morlaix a permis de mobiliser les acteurs des trois EPCI autour d'une stratégie de santé commune et un plan d'actions à l'échelle du Pays de Morlaix.

- **Caractéristiques géographiques et démographiques**

Le Pays de Morlaix est un territoire rassemblant plus de 128 000 habitants pour 59 communes réunies au sein de 3 intercommunalités : Morlaix Communauté, Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et Haut-Léon Communauté. Le territoire s'étend sur 1328 km<sup>2</sup>.

Sur ce bassin de vie, les habitants ont accès aux équipements et services : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports.

La répartition des habitants sur le territoire est assez inégale. La densité du Pays de Morlaix (96,8) est plus faible que celle observée en France (117,7) et en Bretagne (120,4). La plus forte densité se trouve sur les communes littorales et villes centres (Landivisiau, Saint-Pol-de-Léon, Morlaix).

L'ensemble des EPCI présente une évolution relativement stable de leur population à l'exception de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau qui connaît une légère augmentation (+1.3%).

Le Pays de Morlaix connaît un indice de vieillissement de la population élevé par rapport à la région bretonne. Les personnes de 75 ans et plus représentent 11.3% de la population (Bretagne : 10.5% en 2014). Des disparités entre EPCI existent avec le Haut Léon Communauté qui connaît une population vieillissante (indice de vieillissement 121.2) comparativement à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (61.6). Une projection démographique qui accentue ce phénomène de vieillissement de la population est annoncée sur le Pays de Morlaix : légère baisse des 0-20 ans et une augmentation des 70 ans et plus, à l'horizon 2050.

## • **Caractéristiques socio-économiques**

Les indicateurs socio-économiques sont plutôt défavorables mais des disparités existent entre EPCI:

-Le Pays de Morlaix connaît un taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale (11.1% contre 10,3% dans le Finistère).

-Le taux de chômage pour la population des 15 ans ou plus est de 8.4 % sur le Pays de Morlaix. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne régionale (7%).

-Concernant la structure de la population, une plus grande représentativité d'agriculteurs exploitants, d'artisans, d'ouvriers et de retraités s'observe comparativement à la région Bretagne. Une plus faible proportion de cadres, de professions intellectuelles et de professions intermédiaires est à relever.

-La ville Centre Morlaix concentre un certain nombre d'indicateurs de santé défavorables (poids des allocataires CAF dont les ressources sont constituées à 50% ou 100%, taux de chômage élevé (19.9%) notamment chez les jeunes, part des bénéficiaires CMU-C parmi les consommateurs RG - 13,1%).

## • **Constats sur l'état de santé**

Les indicateurs de mortalité indique que le Pays de Morlaix présente un état de santé défavorable vis à vis de la moyenne nationale chez les hommes comme chez les femmes (Mortalité prématurée pour les deux sexes IC=126/ Bretagne IC=111). La mortalité prématurée évitable est supérieure à la moyenne nationale et régionale (IC = 156 pour le Pays de Morlaix/IC=130). Les principales causes de cet d'écart sont principalement liés aux comportements à risques : les suicides, l'alcoolisme, la consommation de tabac.

La part des bénéficiaires en ALD est légèrement supérieure à la moyenne bretonne.

Le taux de mortalité par suicide en 2009-2015 dans le Pays de Morlaix est l'un des plus élevés en Bretagne. (le taux standardisé sur le Pays de Morlaix est de 28 pour 100 000 habitants). Le taux standardisé de recours à hospitalisation en courts séjours est le même pour la Région comme Le Pays de Morlaix (144).

Une population active exposée aux accidents du travail et aux maladies professionnelles avec des données supérieures à la moyenne nationale.

## • **Offre de soins et médico-sociale**

Selon le zonage publié en 2018 par l'ARS Bretagne, le Pays de Morlaix se compose majoritairement de zones d'action complémentaire. Le Pays de Morlaix connaît une densité de médecins généralistes inférieure (78.4) à la moyenne bretonne (91.7). À noter aussi que 29% des médecins généralistes du Pays de Morlaix en activité sont âgés de 60 ans et plus. Le nombre moyen d'actes par médecin généraliste est supérieur à la moyenne nationale (200 actes en plus en 2017 par médecins). La densité des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes inférieure à la moyenne régionale. Un quart des chirurgiens-dentistes en activité à 55 ans et plus en 2017. La densité des infirmiers est supérieure à la moyenne régionale.

L'offre de médecine spécialisée inférieure à la moyenne régionale pour de nombreuses spécialités (dermatologie, pédiatrie, ophtalmologie, etc.). Ce manque de spécialistes engendre des délais d'attente et de prise en charge très longs.

Le temps d'accès à un service des urgences est inférieur à 30 minutes pour toutes les communes du Pays. Le Centre Hospitalier du Pays de Morlaix assure la prise en charge en urgences.

Le recours aux soins est relativement homogène entre les EPCI du Pays de Morlaix et proche du niveau départemental. Néanmoins des disparités sont notables pour les consultations dentaires et gynécologiques où la part des bénéficiaires sans consultation pendant les 24 derniers mois est supérieure à la moyenne départementale.

L'offre en second recours et en prévention est riche et diversifiée, mais concentrée sur Morlaix Communauté, posant la problématique d'accès aux soins pour les personnes isolées, en situation de précarité en termes de transports, d'informations,...

L'offre médico-sociale pour personnes âgées et personnes handicapées avec :

- Un taux d'équipement en hébergement permanent en EHPAD supérieur à la moyenne bretonne
- Un manque de structures pour l'accueil des adultes en situation de handicap notamment les personnes vieillissantes.

De nombreuses dynamiques de réseaux existent sur le territoire notamment sur le territoire de Morlaix Communauté sur des thématiques variées (santé des jeunes, prévention du suicide, etc.)

## L'ARTICULATION DU CLS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTÉES PAR LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

- **Les priorités de l'Agence régionale de santé**

Le projet régional de santé adopté le 29 juin 2018 fait reposer la politique de santé bretonne sur sept orientations stratégiques :

- Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie ;
- Garantir l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile ;
- Faciliter les parcours de soins, de santé et de vie par une organisation plus coordonnée ;
- Renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge ;
- Développer la performance et l'innovation du système de santé ;
- Mieux préparer le système de santé aux événements exceptionnels ;
- Construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale.

Du fait de la combinaison fréquente de différents déterminants de santé, dont l'environnement, les objectifs du PRS s'inscrivent également dans le cadre du Programme régional santé environnement 2017-2021. Celui-ci, signé le 4 juillet 2017, donne la priorité aux actions engagées à l'échelle des territoires. **La réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ainsi que l'amélioration de la visibilité et la territorialisation des initiatives sont les nouvelles ambitions portées par le PRSE3.**

L'Agence régionale de santé a souhaité cibler prioritairement les objectifs du PRS 2 pouvant trouver une mise en œuvre partenariale au sein des territoires via les CLS.

Sont ainsi retenus **4 axes stratégiques, prenant en compte un objectif transversal de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** :

- **La promotion de la santé** : les actions de prévention et de promotion de la santé sur les déterminants de santé individuels et collectifs (dont santé-environnement) ;
- **L'accès aux soins de premier recours** et le développement de l'exercice coordonné ;
- **Les populations vulnérables et leurs aidants** : l'accès aux accompagnements et aux soins, l'accès aux droits et la place dans la cité, l'inclusion, la coordination des soins et des parcours ;
- **L'innovation et la participation citoyenne** : les action(s) dont le contenu et la mise en œuvre seront, sur la durée du CLS, définis et réalisés avec la participation directe des habitants.

Pour des questions de clarification des rôles, la coordination des soins et des parcours peut faire l'objet d'actions dans un CLS, dans la mesure où celles-ci sont en cohérence avec les dispositifs développés sur les territoires et leurs feuilles de route (MAIA, MDPH, PTSM, CPTS, PTA...). Le principe d'un CLS n'est pas en effet d'installer ses propres instances de régulation des parcours qui doublonneraient avec les dispositifs territoriaux existants. Les CLS n'ont pas vocation à définir :

- Des objectifs « internes » aux établissements : performance, pertinence, qualité, sécurité...
- Des objectifs de programmation de l'offre sanitaire et médico-sociale.

• **Les priorités du Pays de Morlaix et de ses intercommunalités**

Les élus du Pays de Morlaix ont souhaité porter une politique locale de santé formalisée dans le cadre de ce contrat. L'objectif des élus est de décliner les politiques nationales, régionales et départementales de la façon la plus efficiente sur le territoire. Cinq priorités déterminées par les partenaires ont été retenues par les élus. Tout d'abord, renforcer l'accès aux soins. Accompagner les personnes les plus vulnérables et les personnes vieillissantes est un enjeu fort également au vu de la situation socio-démographique du territoire. De plus, on observe une dynamique de prévention et de promotion de la santé, déjà bien présente grâce aux nombreux partenaires, mais il faut la renforcer notamment autour des conduites addictives. Un vrai intérêt est de développer un environnement favorable à la santé. Enfin le cinquième et dernier enjeu est l'information nécessaire à tous en matière de dispositifs et d'initiatives. Le CLS a vocation à coordonner, valoriser et favoriser l'interconnaissance.

L'engagement du Pays de Morlaix se traduit par le portage et coportage de 16 actions majoritairement sur la prévention et l'accès aux soins.

• **Les priorités du Conseil de développement**

Le Conseil de Développement est une association adossée au Pays de Morlaix. Il est composé des représentants associatifs, des chefs d'entreprise, des commerçants, des partenaires publics, des habitants... tous force de proposition, initiateurs et moteurs d'actions concrètes. C'est un lieu d'échange et de concertation.

Dès 2015, en réunissant les acteurs de la santé autour de la relance d'un CLS, il a affirmé l'échelle du Pays de Morlaix comme territoire pertinent pour la mise en place d'un CLS.

A travers son investissement dans le Contrat Local de Santé, le Conseil de Développement souhaite démontrer qu'un projet de territoire ne peut se faire sans les acteurs concernés. C'est pourquoi, en portant les fiche-actions NIA NIA NIA (nom exact des fiches actions), le Conseil de Développement s'engage à favoriser la création d'un réseau et fédérer les acteurs autour de la thématique santé au sens large. De manière générale, il sera force de proposition pour faire vivre ce contrat.

• **Les priorités de la Région Bretagne**

La Région Bretagne est fortement engagée en faveur de la santé des bretons et des bretonnes avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie sur le territoire.

Elle prend une part active dans la co-construction de la politique de santé en Région, notamment par la participation aux instances de démocratie en santé et aux contrats locaux de santé.

La Région mobilise ainsi toutes ses politiques afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et d'apporter des réponses de proximité, adaptées aux réalités locales et aux besoins de chacun et chacune. Elle intervient notamment en matière de :

- Développement économique pour soutenir la recherche scientifique, développer la télé-santé et la silver économie
- D'amélioration des conditions de travail en luttant notamment contre les troubles musculo-squelettiques ;
- Formation initiale et continue pour développer l'éducation à la santé et doter la Bretagne des professionnel.le.s de santé dont elle a besoin

Compétente en matière d'environnement et cadre de vie, elle est aussi particulièrement investie dans la promotion de la santé-environnementale et co-pilote la mise en œuvre du troisième Plan Régional Santé-Environnement aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé.

La Région Bretagne mène également une politique volontariste en matière de santé publique afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Renouvelées en 2017, ses orientations en la matière s'articulent autour de trois axes complémentaires :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé, en renforçant l'éducation à la santé, en garantissant un accès équitable à la santé pour toutes et tous et en réduisant les risques en milieu festif. Dans cet objectif, elle soutient notamment les projets éducatifs mis en œuvre par les établissements scolaires et contribue au développement de la prévention par les pairs auprès des lycéens et des jeunes en insertion.
- Contribuer à garantir l'accès aux soins de premier recours pour l'ensemble de la population bretonne, par de nouvelles mesures de soutien aux différentes formes d'organisation des soins, d'accompagnement de l'exercice coordonné et de renforcement de l'attractivité des territoires pour les jeunes professionnels de santé.
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé au plus près des besoins sur les territoires, en soutenant l'observation en santé, en s'engageant en faveur de l'ingénierie en santé et en renforçant son partenariat avec les territoires les plus fragiles.

C'est sur la base de ces orientations que la Région Bretagne s'engage à apporter son soutien à la mise en œuvre de réponses aux enjeux de santé du territoire du Pays de Morlaix, en tant que signataire du Contrat Local de santé. Son intervention, précisée dans les fiches-actions du CLS, reposera sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs qu'elle porte.

- **Les priorités du Conseil Départemental du Finistère**

Le projet départemental 2016-2021 fixe comme premier engagement la construction « d'un Finistère solidaire et inclusif », avec une action de solidarité qui s'inscrit dans le sens « du respect des choix et des libertés, de l'innovation sociale et de la recherche de l'autonomie de chacune et de chacun ».

Dans le cadre de ce projet, le Conseil départemental inscrit le développement et l'appui aux politiques volontaristes de prévention, notamment dans les domaines du « bien vieillir sur le territoire » et « être jeune sur le territoire ».

Le département, acteur de la solidarité au quotidien et à tous les âges de la vie, est concerné par les questions de santé.

Le Code de la Santé publique (article L1423-1) prévoit une responsabilité du Conseil départemental en matière de protection sanitaire de la famille et de l'enfance. Le même code précise que cette compétence est exercée sous l'autorité et la responsabilité du président du Conseil départemental, par le service départemental de protection maternelle et infantile, qui est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical, social et psychologique. Les exigences de qualification professionnelle de ces personnels sont fixées par voie réglementaire.

Le Conseil départemental permet un accès aux droits, une orientation et un accompagnement des personnes les plus fragiles notamment dans leurs démarches de soins au sein des Centres départementaux d'action sociale. Il favorise aussi l'accès aux soins et à la santé des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Le département prend en compte les effets du vieillissement dans ses politiques afin d'assurer à chaque Finistérien un environnement attentif aux enjeux de l'avancée en âge et de permettre à chacun de vieillir actif et citoyen.

La prévention santé est ainsi présente dans toutes les politiques départementales. Elle est inscrite comme un enjeu d'amélioration de la continuité des parcours et du projet de vie des personnes accompagnées.

- **Les priorités de l'État**

Le Préfet du Finistère co-pilote avec la présidente du Conseil Départemental l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accès aux services au public approuvé en 2017. L'Agence régionale de santé est un partenaire privilégié de l'élaboration des schémas, au sein desquels les enjeux relatifs à la santé et à l'offre de soins occupent une place primordiale.

Afin d'accompagner les collectivités et de répondre aux besoins des territoires, l'État en Bretagne a fait de l'accès aux services au public un axe prioritaire du volet territorial du contrat de plan État-Région 2015-2020. L'objectif est de soutenir des innovations et expérimentations, notamment en lien avec la transition numérique, mais aussi de financer des équipements publics pour mutualiser et conforter l'offre de services dans les territoires fragiles. Les moyens du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement des territoires) et de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sont mobilisés pour la réussite de ces projets. Dans le champ de la santé, le développement de la télémédecine et la création de maisons de santé pluriprofessionnelles sont particulièrement visés.

Par ailleurs, la direction départementale de la cohésion sociale est compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire. Elle met en œuvre ces politiques, sous l'autorité du Préfet de département et en étroite coordination avec la DRJSCS et notamment celles relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'insertion sociale des personnes handicapées, aux actions sociales de la politique de la ville, aux fonctions sociales du logement, à la lutte contre les discriminations, à la promotion de l'égalité des chances et aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans le département du Finistère, elle est aussi chargée de l'intégration des populations immigrées, de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile et de l'identification et de la prise en compte des besoins prioritaires de santé des populations les plus vulnérables et à la lutte contre les toxicomanies et les dépendances (à travers la MILDECA). Elle est également chargée du pilotage, avec le conseil départemental et la CAF, du schéma territorial des services aux familles.

Les objectifs du présent contrat local de santé doivent s'articuler avec ces politiques, de manière territorialisée, notamment dans les domaines de la prévention et la lutte contre les exclusions, de la lutte contre les drogues et les toxicomanies, de la prise en compte des besoins des familles, etc.

Enfin, l'État joue un rôle important en matière d'aménagement du territoire et veille aux grands enjeux de cohésion et d'égalité des territoires, qu'ils soient littoraux, urbains ou ruraux, en apportant notamment son soutien aux territoires les plus fragiles ou les plus singuliers. Dans ce contexte, le Préfet arrête les périmètres des schémas de cohérence territoriale, participe à leur élaboration et les valide. À ce titre, les politiques d'aménagement du territoire peuvent rejoindre les politiques de santé pilotées par l'ARS.

- **Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun, dans sa vie personnelle ou professionnelle. Concrètement, elle prend en charge, tout au long de la vie des assurés, leurs soins quels que soient leurs ressources, leur situation ou leur état de santé. Elle garantit ainsi un accès universel aux droits et elle permet l'accès aux soins.

Elle agit également en amont de la maladie et de ses complications, avec une offre de prévention sans cesse enrichie. Elle joue par ailleurs un rôle de régulateur du système de santé, cherchant à concilier la meilleure qualité des soins et le meilleur coût, à travers des analyses et des actions sur le terrain. Pour améliorer l'efficacité du système, elle travaille avec les professionnels et les établissements de santé, les entreprises et tous les acteurs concernés.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère sont celles définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion. En effet, comme le prévoit le Code de la sécurité sociale, l'État a conclu avec la Caisse nationale d'Assurance Maladie une convention d'objectifs et de gestion (COG) couvrant la période 2018-2022. Les priorités de la CPAM sont ainsi notamment de :

- Renforcer l'accès au système de soins en luttant contre les facteurs d'inégalités d'accès aux soins en poursuivant notamment :

- l'accompagnement d'un nombre croissant d'assurés confrontés à des renoncements des soins via les plateformes dédiées,
- le développement de l'exercice coordonné (avec des outils de comme le DMP par exemple) et le recours croissant à la télémédecine.

- Contribuer à la transformation et à l'efficience de notre système de santé en renforçant les actions de prévention, en lien avec les partenaires sur ce sujet, notamment en termes de lutte contre le tabagisme, première cause de décès évitables en France et en favorisant la vaccination, le dépistage organisé des cancers et la prévention buccodentaire pour les enfants et les jeunes.

- **Les priorités de la Mutualité sociale Agricole d'Armorique (MSA d'Armorique)**

Interlocuteur unique des exploitants, employeurs, salariés et retraités agricoles, la MSA gère pour ses adhérents tous les domaines de leur protection sociale : la santé, la famille, la retraite ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Dans le prolongement de ces missions, elle met en œuvre des politiques de prévention et promotion de la santé, d'action sanitaire et sociale et de santé sécurité au travail.

Concernant la prévention et promotion de la santé :

- la MSA s'implique dans les actions pilotées par l'état : les campagnes de vaccination, les actions bucco-dentaires, les campagnes de dépistage des cancers, le sevrage tabagique...
- sur le plan institutionnel, elle propose à ses ressortissants des bilans de prévention santé « les « Instants Santé » à destination des adultes, des jeunes et des personnes en situation de précarité. Elle développe également des actions en lien avec les programmes nationaux et /ou régionaux. C'est le cas en particulier des plans institutionnels de prévention du suicide et nutrition santé et activité physique, de la prévention des maladies cardio-vasculaires et des actions du Bien Vieillir dans le cadre de l'association inter-régimes « Pour Bien Vieillir Bretagne »,
- enfin, elle soutient la généralisation de l'exercice coordonné des acteurs du sanitaires, médicaux sociaux et sociaux impulsée par « Ma santé 2022 » et accompagne la création de Communauté Professionnelles Territoriale de Santé dans les territoires ruraux.

Son plan d'action sanitaire et sociale

L'accompagnement et les actions de la MSA d'Armorique s'inscrivent dans les 3 axes majeurs suivants :

- la vie sociale et familiale afin d'accompagner les exploitants et les salariés agricoles confrontés à des événements qui les fragilisent : exploitants en difficulté, familles confrontées au deuil ...
- la vie professionnelle pour contribuer au maintien dans l'emploi et à la reconversion professionnelle des exploitants et salariés confrontés à des problèmes de santé avec une répercussion dans leur travail : aide au maintien dans l'emploi, accompagnement des salariés ou des exploitants en arrêt de travail, aide au répit...
- les seniors afin de soutenir les personnes âgées à domicile, de mener des actions pour le « Bien Vieillir » et de lutter contre l'isolement.

Ces actions peuvent être déclinées de manière individuelle ou collective.

La MSA accompagne également les populations des territoires ruraux et participe au développement local sur les thèmes de la parentalité, l'accueil du jeune enfant, la médiation familiale et le soutien des initiatives portées par les jeunes en milieu rural.

Dans le cadre de la Santé et sécurité au travail, la MSA met en œuvre des actions de prévention des risques professionnelles au sein des entreprises relevant du régime agricole. Un plan national de santé et sécurité au travail définit les priorités d'action pour 5 ans. Parmi ces priorités figurent les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques et les risques chimiques. Des actions sont également construites en fonction des problématiques locales telles que la maladie de Lyme.

Acteur des territoires ruraux, pour mettre en œuvre ses actions la MSA d'Armorique s'appuie sur ses ressources internes (médecins-conseil, médecins du travail, infirmiers de prévention et de santé-sécurité au travail, travailleurs sociaux, animateurs de l'échelon local et conseillers de prévention des risques professionnels) et sur son réseau de délégués MSA, élus par ses assurés tous les cinq ans, et répartis sur l'ensemble des départements des Côtes d'Armor et du Finistère.

- **Les priorités de la CARSAT**

La Carsat est un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public. Elle est placée sous la tutelle des pouvoirs publics, représentée à l'échelon régional par le Préfet de Région et par la MNC (Mission Nationale de Contrôle et d'audit).

Organisme de la Sécurité sociale, elle gère les retraites, mission que lui délègue la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) en région.

Elle est également en charge des missions relatives à l'Assurance Maladie avec l'intervention de son service social.

Enfin, elle a un rôle d'assureur social et de préventeur des risques professionnels, missions de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels.

La Carsat assure donc trois grandes missions de service public pour être aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite:

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés fragilisés et des seniors.

A travers l'action du service social, elle favorise l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, contribue à la lutte contre l'exclusion et au maintien de la cohésion sociale. Elle facilite ainsi l'accès aux droits et aux soins et favorise l'insertion professionnelle. Elle intervient par ailleurs activement auprès des personnes âgées tout au long de leur retraite, et met en œuvre une politique favorisant le « bien-vieillir ». Pour que chaque personne vive pleinement sa retraite, elle a mis en place un ensemble de dispositifs d'aides individuelles et d'actions collectives de prévention permettant le maintien à domicile des personnes âgées.

Elle mène une politique active d'amélioration de l'habitat et des lieux de vie des retraités.

A travers l'association « Pour Bien Vieillir Bretagne », elle sensibilise les seniors aux risques liés au vieillissement par des actions collectives de prévention.

- **Les priorités du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix**

Le Centre Hospitalier des Pays de Morlaix est un établissement de référence. Il organise, au bénéfice de l'ensemble des patients du territoire, une offre de soins de proximité et de recours dans l'ensemble des spécialités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique, ainsi que des prises en

charge polyvalentes et spécialisées en soins de suite et de réadaptation. Il couvre les besoins de santé mentale de la population des trois secteurs de psychiatrie adulte, d'un inter-secteur de pédopsychiatrie et d'un service d'addictologie.

Sa capacité d'accueil (au 12 novembre 2019) est de 931 lits et 240 places.

- Court séjour - Médecine, Chirurgie, Obstétrique : 262 lits et 31 places
- Soins de suite et de Réadaptation : 125 lits et 8 places
- Soins de longue durée et EHPAD : 264 lits et 4 places
- Psychiatrie : 267 lits et 177 places
- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : 20 places
- Foyer d'accueil pour traumatisés crâniens : 18 lits Le CHPM assure les services de soins en urgences pour le Pays de Morlaix. Il comptabilise près de 34.000 passages aux urgences en 2019. Le temps d'accès à un service des urgences est inférieur à 30 minutes pour toutes les communes du Pays. L'établissement assure également une mission de formation avec un centre de formation qui assure la formation professionnelle initiale et continue des infirmiers et des aides-soignants.

Le CHPM mène une politique active de partenariats avec l'ensemble des autres établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, permettant aux patients de bénéficier d'un véritable parcours de soins, notamment sur le Pays de Morlaix. Il participe ainsi activement à l'animation de la filière gériatrique du pays de Morlaix. Dans le contexte du Groupement Hospitalier de Territoire de Bretagne Occidentale, le CHPM offre à la population un accès à des soins de qualité, gradués et articulés en partenariat avec les autres établissements de santé du territoire et, tout particulièrement, au titre du recours, avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Brest. Par l'ensemble de ces moyens, le CHPM entend également développer son action en matière de prévention et de promotion de la santé.

#### • **Les priorités de la Fondation ILDYS**

La mission principale de la Fondation ILDYS est de développer une logique globale, au regard des parcours de vie, des parcours de santé, des filières de soins mais aussi d'accompagnement de l'ensemble des usagers, du plus petit au plus âgé, dans les secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Sa volonté est de s'inscrire comme un véritable interlocuteur des autres acteurs du territoire, privilégiant la complémentarité plutôt que la concurrence. Afin de mener à bien cette mission, la Fondation s'engage sur des notions d'accompagnement, de respect, d'entreprise et véhicule des valeurs fortes d'humanisme, de solidarité, d'efficacité et d'éthique. Les ambitions premières de la Fondation sont d'approfondir la démocratie en santé et en cohésion sociale, de participer à la structuration des parcours de santé. La Fondation ildys par ses interventions diversifiées dans les champs du soin et de l'accompagnement, de la petite enfance au grand âge, contribue au repérage des besoins de santé et d'accompagnement de la population du territoire. Elle veille à dispenser une palette de soins et de services accessible au plus grand nombre. Elle est consciente de son rôle économique sur le territoire et veille à tisser des liens avec les acteurs de proximité

Dans son projet stratégique, la Fondation ILDYS s'est engagée à :

**ACCOMPAGNER** - Les usagers, les patients, les proches aidants : En œuvrant auprès des plus démunis ; en privilégiant la cohérence des parcours de vie, de santé de la personne ; en accompagnant la personne jusqu'à la fin de vie dans le respect de ses volontés, de sa dignité ; en développant des nouveaux modes d'hébergement ; en développant de nouveaux modes d'accompagnement répondant à l'évolution de leurs besoins et attentes ; en développant des soins pour les enfants, les adultes, les personnes âgées dans le respect de leurs droits, de leur

environnement familial, socioprofessionnel, de leur intimité et de leurs croyances ; en accompagnant les proches aidants, en leur apportant information, formation, soutien psychologique ; - Les salariés dans leurs démarches d'évolutions professionnelles afin de pouvoir mieux répondre aux évolutions techniques de nos métiers, aux besoins de la population et entretenir une dynamique forte avec un sentiment d'appartenance à l'entreprise renforcé. - Les bénévoles œuvrant au profit de la Fondation afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans le développement du projet institutionnel en complémentarité des professionnels, dans le respect des personnes accueillies.

**RESPECTER** - La relation à l'autre en développant la primauté de la personne avant toute autre considération et en inscrivant les relations humaines dans le principe de respect absolu de toute personne quels que soient sa position, son âge, son handicap, son origine, ses croyances. - La démarche contractuelle qui engage la Fondation et ses services avec ses partenaires, dans le cadre de ses conventions et de son implication dans le développement des filières de soins et d'accompagnement, ses salariés dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de formation continue conformément à la réglementation, les usagers, les patients et leurs familles dans le cadre de contrat de soins et d'accompagnement, du contrat de séjour et projet de vie conformes aux règles élémentaires de qualité et de bienveillance, les proches aidants, dans le *cadre de l'accompagnement des personnes fragilisées par la maladie ou le risque de perte d'autonomie, pour les soutenir, les former, les reconnaître dans leur action.*

**ENTREPRENDRE** - Des démarches innovantes, notamment en recherche, pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients et des usagers, pour accompagner les proches aidants, pour s'adapter à l'évolution des besoins de la population (hébergement, nutrition...). - De nouveaux dispositifs d'accompagnement et d'organisation en valorisant le professionnalisme des salariés, l'engagement des bénévoles, la place des proches aidants et créer ainsi de la richesse sur son territoire. - Des partenariats efficaces avec les acteurs de proximité. - Des activités de prestations de services, complémentaires aux activités cœur de métier, pour valoriser les compétences des professionnels et concourir au développement du territoire.

C'est en s'appuyant sur ces orientations et en partageant l'ambition d'agir avec les acteurs du territoire que la Fondation ILDYS s'engage à soutenir le Contrat Local de Santé du Pays de Morlaix 2020 – 2024

# LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 29 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de Bretagne ;

Vu la délibération du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix n°CS-2019-06-N51 en date du 18 décembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Morlaix Communauté n°D19-195 en date du 4 novembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau n°2019-12-124 en date du 17 décembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Haut Léon Communauté n°BUR-2019-12-N95 en date du 11 décembre 2019 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°19\_0102\_09 en date du 2 décembre 2019 ;

Il est convenu ce qui suit:

## ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les signataires du présent contrat approuvent un programme d'actions en faveur de la santé des habitants. Ce programme sera mis en œuvre sur le territoire du Pays de Morlaix et des intercommunalités qui le composent et s'inscrit dans les thèmes suivants :

- **L'accès aux soins ;**
- **La promotion de la santé ;**
- **Les populations vulnérables et leurs aidants ;**
- **L'innovation et la participation citoyenne.**

Les fiches-actions du contrat local de santé précisent les engagements des signataires et partenaires selon leurs compétences respectives sur la durée du contrat.

Les actions du CLS retenues répondent de manière transversale aux principes suivants :

- Expérimentation, mutualisation et transférabilité : expérimenter une action sur un territoire, l'évaluer, la diffuser sur tout ou partie de l'ensemble du Pays,
- Amélioration de la collaboration intersectorielle et interterritoriale,
- Structuration et équilibre des actions en santé : couverture et continuité,
- Amélioration de la connaissance des enjeux de santé et de la capacitation des acteurs.

D'autres fiches-actions pourront compléter le CLS par avenant et après accord des signataires lors de sa révision.

## ARTICLE 2 - PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le périmètre géographique retenu est celui du territoire du Pays de Morlaix et des intercommunalités qui le composent.

## ARTICLE 3 - PARTIES SIGNATAIRES

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence régionale de santé de Bretagne, représentée par son directeur général, M. Stéphane MULLIEZ,
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix, représenté par son président, M. Nicolas FLOCH,
- Morlaix Communauté représenté par son président, M. Thierry PIRIOU,
- la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, représentée par son président, M. Albert MOYSAN,
- Haut Léon Communauté, représenté par son président, M. Nicolas FLOCH,
- la Préfecture du Finistère, représentée par le sous-Préfet de Morlaix, M. Gilbert MANCIET,
- le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son président, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD et la Conseillère Régionale, Sylvaine VULPIANI,
- le Conseil Départemental du Finistère, représenté par sa présidente, Mme Nathalie SARRABEZOLLES et la conseillère départementale, Mme Joëlle HUON,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère, représentée par son directeur, M. Hugues BARDOUX,
- La Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, représentée par son président, M. Bernard SIMON et l'élue MSA Delphine JACOB,
- La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Bretagne, représentée par son directeur, M. Laurent JALADEAU,
- Le Centre Hospitalier du Pays de Morlaix représenté par le directeur par intérim, M. Ronan SANQUER,
- La Fondation ILDYS représentée par le président de la Fondation Ildys, M. Adrien KERVELLA.

## ARTICLE 4 - PARTENAIRES

Les partenaires au présent contrat sont identifiés dans les fiches actions et s'engagent dans le portage ou le partenariat d'une ou plusieurs actions.

## ARTICLE 5 – GOUVERNANCE

**6.1 Le comité de pilotage (COFIL)**, est l'instance de décision quant au contenu du contrat et de ses fiches-actions. Il valide les propositions d'avenants avant signature. Il effectue l'articulation avec les cadres de travail spécifiques des contractants.

Il est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par un représentant du DG de l'ARS et un élu représentant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix.

Le COFIL effectue le suivi du contrat local de santé et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.

**6.2 Le comité technique (COTECH)** traduit de manière concrète la stratégie du comité de pilotage élargi. Il prépare les décisions du COFIL et les met en œuvre.

Le pilotage du COTECH est assuré par la chef de projet du CLS à la délégation départementale de l'ARS et la mission d'ingénierie santé portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix. Le COTECH est une instance composée d'une équipe opérationnelle constituée des référents techniques des EPCI.

**6.3. L'instance d'animation:** Elle se réunit autant de fois que nécessaire. A pour but l'interconnaissance entre les acteurs et d'échanger sur l'avancement des fiches actions. Elle est composée des pilotes des fiches actions.

#### **6.4 Les référents :**

##### Pour l'Agence Régionale de Santé :

Le Directeur de la Délégation Départementale du Finistère est désigné comme Directeur de Projet CLS du Pays de Morlaix. Il sera accompagné technique par un chargé de mission, chef de projet CLS du Pays de Morlaix.

Ils seront les interlocuteurs privilégiés du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix et seront chargés de faire le lien au sein de l'ARS sur les différentes actions du CLS, et les travaux conduits par le Conseil Territorial de Santé.

##### Pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix :

Le suivi du CLS est dévolu à l'élu délégué à la Santé. Il sera accompagné techniquement par la Mission d'ingénierie santé.

##### Pour le Conseil Régional

Le suivi du contrat local de santé est assuré par le.la conseiller.ère régional.e référent.e pour le Pays, en lien avec le.la conseiller.ère régional.e délégué.e à la santé et à la silver économie.  
Il. Elle sera accompagné.e techniquement par le.la chef.fe de projet Politique régionale de santé.

##### Pour le Conseil Départemental

Le suivi du contrat local de santé est assuré par un conseiller départemental du Conseil départemental du Finistère. Il sera accompagné techniquement par le directeur à la DTAS du Pays de Morlaix.

##### Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Le suivi du contrat local de santé est assuré par la Sous-Directrice Gestion du Risque de la CPAM29 ou son représentant.

##### Pour la MSA d'Armorique

Le suivi du contrat local de santé est assuré par la responsable du service prévention santé de la MSA d'Armorique et l'élu.e MSA désignée pour le suivi du CLS du Pays de Morlaix

##### Pour la CARSAT Bretagne

Le suivi du contrat local de santé est assuré par le chargé de prévention sociale du Finistère.

##### Pour le Centre Hospitalier du Pays de Morlaix

Le suivi du contrat local de santé est assuré par le directeur.

##### Pour la Fondation ILDYS

Le suivi du contrat local de santé est assuré par la direction générale.

## ARTICLE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le comité technique.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation qui débutera durant la dernière année de validité. L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COFIL au regard des résultats de cette évaluation.

## ARTICLE 7 - DURÉE ET RÉVISION DU CONTRAT

Le contrat local de santé est signé pour une durée de 5 ans.

Il pourra faire l'objet de révisions par avenant, nécessitant l'accord des signataires du présent contrat.

## SIGNATURES

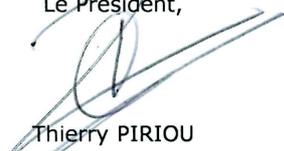
**À MORLAIX, le 22 janvier 2020**

Pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de  
Morlaix,  
Le Président,



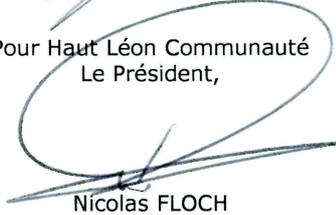
Nicolas FLOCH

Pour Morlaix Communauté,  
Le Président,



Thierry PIRIOU

Pour Haut Léon Communauté  
Le Président,



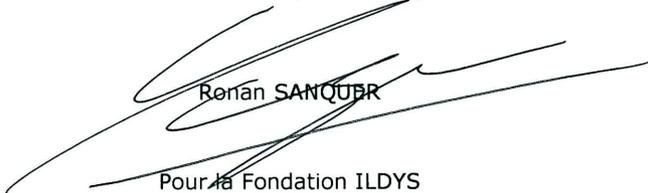
Nicolas FLOCH

Pour la Communauté de communes du Pays de  
Landivisiau,  
Le Président,



Albert MOYSAN

Pour le Centre Hospitalier du Pays de Morlaix,  
Le Directeur par intérim,



Ronan SANQUER

Pour la Fondation ILDYS  
Directeur Général,



Hélène BLAIZE

Pour l'Agence régionale de santé de Bretagne,  
Le Directeur général,



Stéphane MULLIEZ

Pour la Préfecture du Finistère,  
Le Sous-préfet de Morlaix,



Gilbert MANCIET

Pour le Conseil Régional de Bretagne,  
Le Président,

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Pour le Conseil Régional de Bretagne,  
Pour le Président,  
Le conseiller régional,



Sylvaine VULPIANI

Pour le Conseil Départemental du Finistère,  
La Présidente,



Nathalie SARRABEZOLLES

Pour le Conseil Départemental du Finistère,  
Pour la Présidente,  
La conseillère départementale,



Joëlle HUON

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
du Finistère,  
Le Directeur,

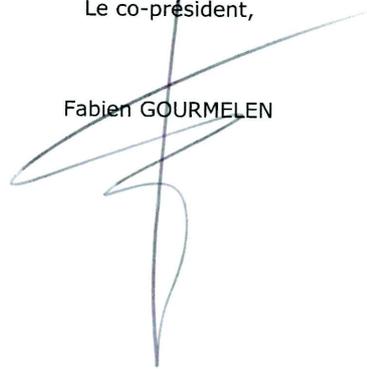


Hugues BARDOUX

Pour la CARSAT Bretagne,  
Le Directeur,

Laurent JALADEAU

Pour le Conseil de développement  
du Pays de Morlaix  
Le co-président,



Fabien GOURMELEN

Pour la MSA d'Armorique  
Le Président,

Bernard SIMON

Pour la MSA d'Armorique,  
Pour le Président,  
L'élue MSA d'Armorique,



Delphine JACOB



# Fiches-actions

Contrat local de santé  
Pays de Morlaix

2020-2024

# SOMMAIRE

<b>AXE 1 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE.....</b>	<b>5</b>
Problématique.....	6
Constats partagés.....	6
Enjeux prioritaires du territoire.....	7
Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 1.....	7
<b>Agir dès le plus jeune âge et tout au long de la vie</b>	
Action 1 : Développer les compétences psychosociales et des actions de soutien à la parentalité.	8
Action 2 : Favoriser la pratique d'une activité physique et sportive sur le territoire.....	10
Action 3 : Sensibiliser au "mieux manger, gâcher moins".....	12
Action 4 : Développer des actions de prévention des comportements à risques.....	15
Action 5 : Améliorer la prévention et l'information sur les violences conjugales et la prise en charge des victimes.....	17
Action 6 : Mener une réflexion sur la santé physique et mentale au travail sur le Pays de Morlaix .....	19
Action 7 : Sensibiliser les habitants aux gestes de premiers secours.....	21
<b>Agir sur les déterminants de santé</b>	
Action 8 : Informer et sensibiliser les élus sur les déterminants et priorités de santé.....	22
Action 9 : Élaborer un diagnostic partagé pour définir les enjeux et un plan d'action santé-environnement.....	24
Action 10 : Faciliter la mobilité et renforcer le lien social.....	26
<b>Favoriser l'interconnaissance des acteurs et renforcer les partenariats</b>	
Action 11 : Créer un réseau Jeunesse à l'échelle du Pays de Morlaix.....	28
Action 12 : Favoriser une communication commune des actions locales et des campagnes nationales.....	30

Action 13 : Renforcer le partenariat en proposant des actions de remobilisation pour les personnes fragilisées .....31

**AXE 2 : ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS ET DEVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNE.....33**

Problématique.....34

Constats partagés.....35

Enjeux prioritaires du territoire.....35

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 2.....36

**Créer un environnement favorable à l'accueil des futurs professionnels de santé sur le territoire**

Action 14 : Contribuer aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle menés par le secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale.....37

Action 15 : Offrir des possibilités d'hébergement territoriales pour les étudiants en santé.....39

Action 16 : Rendre le territoire du Pays de Morlaix plus attractif et développer des conditions d'accueil favorables pour les professionnels.....40

**Accompagner et soutenir l'installation des profs de santé libéraux sur le territoire**

Action 17 : Informer et accompagner l'élaboration des projets d'exercice Coordonné.....41

Action 18 : Favoriser la coordination des acteurs en organisant des temps de partage et d'échange entre professionnels du territoire.....43

**Favoriser l'accès et le recours aux soins**

Action 19 : Expérimenter le bus "bucco-dentaire" pour l'accès aux soins.....45

Action 20 : Informer sur la plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS).....47

Action 21 : Faciliter le recours aux soins en développant la télémedecine dans le médical et para-médical.....49

**AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS .....51**

Problématique.....52

Constats partagés.....52

Enjeux prioritaires du territoire.....	53
Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 3.....	53

### **Favoriser l'accès aux droits de tous et lutter contre la stigmatisation**

Action 22 : Favoriser l'accès aux droits des personnes et des aidants.....	54
Action 23 : Organiser des temps d'information et développer des expérimentations visant à déstigmatiser le handicap auprès de la population.....	56

### **Accompagner les populations vulnérables dans leur parcours de vie et de santé**

Action 24 : Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en favorisant le repérage et l'orientation des personnes en fragilité et en risque de perte d'autonomie.....	58
Action 25 : Mener une réflexion sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes .....	60
Action 26 : Créer un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) à l'échelle du Pays de Morlaix.....	62

### **Soutenir et accompagner les aidants**

Action 27 : Accompagner les aidants en favorisant les actions de prévention et de répit.....	64
--	----

### **AXE 4 : INNOVATION ET PARTICIPATION CITOYENNE.....66**

Problématique.....	67
Constats partagés.....	67
Enjeux prioritaires du territoire.....	67
Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 2.....	68

### **Promouvoir la participation des usagers et favoriser la parole citoyenne**

Action 28 : Faire un état des lieux et engager une réflexion sur le thème « participation citoyenne et démarche en santé ».....	69
Action 29 : Participation des élus MSA représentants de la population agricole et rurale dans la mise en place d'actions de santé.....	71

# AXE 1: PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

## PROBLÉMATIQUE

Aujourd'hui, « Les français sont globalement en bonne santé mais toujours marqués par des inégalités sociales et territoriales importantes dès le plus jeune âge »<sup>1</sup>. En vingt ans, les français ont gagné quatre années de vie. Mais cette progression ralentit ces cinq dernières années. L'espérance de vie dans notre pays est l'une des meilleures au monde. Pourtant, l'espérance de vie sans incapacité est plus faible que dans d'autres pays européens. La présence d'inégalités sociales et territoriales de mortalité, de morbidité et de qualité de vie reste importante.

La promotion de la santé vise à agir sur les déterminants de la santé et la réduction des inégalités sociales de santé. En effet, la santé repose sur un ensemble de déterminants : biologiques (âge sexe, patrimoine génétique), comportementaux (liés au mode de vie : alimentation, activité physique, consommation de tabac et d'alcool...) environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, des sols, conditions de logement ou de travail..) socio-économiques (revenus, protection sociale...) liés au système de santé (accès aux soins, qualité des soins..). Ces déterminants n'agissent pas isolément : c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé.

Le diagnostic partagé met en exergue l'état de santé du Pays de Morlaix qui connaît un taux de mortalité prématurée et évitable important. Quatre facteurs de risque sont particulièrement identifiés comme générateurs de mortalité prématurée et évitable : tabac, alcool, alimentation, activité physique. Les acteurs du Pays souhaitent s'investir dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé. Il s'agira de proposer des actions visant à adopter des comportements plus favorables à la santé en privilégiant une alimentation équilibrée, en luttant contre les addictions (tabac, alcool, drogues), en développant l'activité physique et en agissant pour un environnement sain (qualité de l'air, de l'eau, de l'habitat...). La prévention est donc un outil important permettant d'intervenir le plus tôt possible et tout au long de la vie, sur les facteurs de risque, ainsi que sur les déterminants socio-environnementaux.

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018 – 2022 du Gouvernement. Le cadre d'orientation stratégique de l'ARS fait également de la promotion de la santé un enjeu majeur pour agir sur les déterminants de la santé. Il s'agit non seulement d'éviter que l'environnement global de l'individu soit porteur de risques pour sa santé, mais également que celui-ci devienne favorable à la vie en bonne santé. Il convient également de permettre à l'individu et à son entourage d'acquérir lui-même les moyens de mener une vie en bonne santé.

## CONSTATS PARTAGÉS

- Les indicateurs de santé sont défavorables sur le territoire : taux de mortalité prématurée évitable supérieur au niveau régional (suicides, conduites addictives).
- Méconnaissance des actions, des dispositifs et des acteurs existants sur le territoire par les publics et par les professionnels (besoin d'une culture commune et de mise en réseau).
- Déséquilibre territorial en matière d'accès à la prévention : en majorité, les structures de prévention se situent sur Morlaix Communauté.
- Les questions de santé sont liées au cadre de vie (aux questions environnementales) mais aussi aux comportements individuels (alimentation, activité physique).

<sup>1</sup>Santé publique France, Rapport 2017, "Etat de santé de la population en France".

- Les habitants doivent être acteurs de leur propre santé (renforcer les actions d'éducation à la santé)
- Nécessité d'agir dès le plus jeune âge
- S'intéresser à la santé des travailleurs : inciter les employeurs à mener des actions de prévention
- Outiller les professionnels en favorisant les temps de formations et d'informations sur les priorités de santé

## ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- Agir dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Agir sur les déterminants de santé
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs et renforcer les partenariats

## SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 1

Action 1	Développer les compétences psychosociales et renforcer le soutien à la parentalité
Action 2	Favoriser la pratique d'une activité physique et sportive
Action 3	Sensibiliser au "mieux manger, gâcher moins"
Action 4	Développer des actions de prévention des comportements à risques
Action 5	Améliorer la prévention et l'information sur les violences conjugales et la prise en charge des victimes
Action 6	Mener une réflexion sur la santé physique et mentale au travail sur le Pays de Morlaix
Action 7	Sensibiliser les habitants aux gestes de premiers secours
Action 8	Informier et sensibiliser les élus sur les déterminants et priorités de santé et intégrer la santé dans les politiques
Action 9	Élaborer un diagnostic partagé pour définir les enjeux et un plan d'action santé environnement
Action 10	Faciliter la mobilité et renforcer le lien social
Action 11	Créer un réseau jeunesse à l'échelle du Pays de Morlaix
Action 12	Favoriser une communication commune des actions locales et des campagnes d'information nationales
Action 13	Renforcer le partenariat en proposant des actions de remobilisation pour les personnes fragilisées

## ACTION 1 : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES ET DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de la vie		
Action	Développer les compétences psychosociales et renforcer le soutien à la parentalité		
Contexte	<p>La stratégie nationale de santé met l'accent sur la prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge et cette priorité a été reprise dans le Projet régional de santé de Bretagne.</p> <p>Comme le précise le Haut conseil de santé publique, « <i>la période de l'enfance et de la jeunesse est un moment clef, essentiel pour agir sur les déterminants de santé [...]. Ce sont des périodes fondamentales durant lesquelles le rapport à la santé se construit, les conditions et les comportements favorables à la santé se mettent en place, la plasticité et l'engagement dans l'apprentissage sont tels que l'impact potentiel d'actions, d'éducation pour la santé et de promotion de la santé agissant sur les conditions de vie, les situations sociales et économiques et les normes sociales, pourrait être à son maximum.</i> »</p> <p>Sur le Pays de Morlaix, plusieurs initiatives existent comme les interventions de l'ANPAA en milieu scolaire ou l'expérimentation du Conseil départemental du dispositif "Petits pas Grands pas".</p> <p>Pour les partenaires présents dans les groupes de travail, prévenir dès le plus jeune âge est une préconisation. Les acteurs ont proposé de développer des démarches autour de l'éducation et de la promotion de la santé, des compétences psychosociales, notamment dans le cadre scolaire et/ou périscolaire. Cette action dans le CLS permettrait également de soutenir les parents dans leur rôle de parents et les accompagner tout au long de leur parcours.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des actions en milieu scolaire et hors scolaire.</li> <li>- Former, accompagner les professionnels au concept et aux actions relatives aux compétences psychosociales secondaires.</li> </ul> <p>-Le dispositif Petits pas Grands Pas -Mener des actions de soutien à la parentalité dès la grossesse.</p>		
Pilote de l'action	-Conseil départemental : <i>sous réserve de validation du pilotage</i>	Partenaire(s)	Éducation Nationale, Conseil départemental du Finistère (PMI et CDAS), REAPP, CAF, RPAM, Luska, IREPS, Don Bosco, Fondation Massé Trévidy, Fondation Ildys( Pôle social), LAEP, EPCI, Centres sociaux, MSA, PETR Pays de Morlaix, Parentel, PAEJ, CHPM (maternité), MSA
Public(s) visé(s)	Enfants, parents, professionnels de la petite enfance	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Tout au long de l'année	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les interventions en crèches de la MSA</li> <li>-PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé</li> </ul>

			<p>périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes adultes »</p> <p>-Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020</p> <p>-démarche Jeunes en Ttrance Morlaix Communauté</p>
Financement/budget	<p><u>Coût prévisionnel</u> Temps d'animation, formation et communication</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u> ARS,CPOM ANPAA, CPOM IREPS, MILDECA, Fonds Actions Addictions, Fondation de France, Conseil départemental</p>		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de professionnels formés</li> <li>-L'avis des professionnels via un questionnaire</li> <li>- L'adhésion des parents : le nombre d'actions et de personnes participant aux actions</li> <li>- Le nombre d'actions auprès des jeunes et le nombre de jeunes concernés</li> </ul>		

## ACTION 2 : FAVORISER LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SUR LE TERRITOIRE

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie		
Action	Favoriser la pratique d'une activité physique et sportive sur le territoire		
Contexte	<p>Aujourd'hui, l'évolution de notre société est marquée par une forte augmentation de la sédentarité compte-tenu de la tertiarisation des emplois, de l'augmentation des déplacements en voiture, de l'essor du numérique... Depuis 2012, l'inactivité physique est devenue la première cause de mortalité évitable dans le monde, responsable de plus de décès que le tabagisme. Le plan régional Sport Santé Bien-Être 2018-2022 envisage l'activité physique et sportive comme outil de santé, tant pour lutter contre la sédentarité à tous les âges de la vie et dans tous les milieux, que comme thérapeutique non médicamenteuse dans la prévention et le traitement des pathologies chroniques. L'objectif est donc de parvenir à ce que le plus grand nombre de personnes intègre la pratique d'une activité physique ou sportive dans leur quotidien, de manière régulière et durable.</p> <p>Plusieurs enjeux ont émergé des rencontres avec les partenaires du territoire : notamment permettre aux personnes de se remobiliser sur leur santé en renforçant l'accompagnement (y compris physique) vers les soins. Les bienfaits d'une activité physique adaptée pour les patients porteurs d'une maladie chronique sont reconnus.</p> <p>De nombreuses associations proposent de l'activité physique et sportive sur le Pays de Morlaix et une Maison Sport Santé a ouvert en 2018. Elle regroupe trois types d'activités (la médecine préventive, la médecine du sport et le sport sur ordonnance).</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les actions de la Maison Sport Santé <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mobiliser les médecins sur la prescription d'une activité physique adaptée.</li> <li>-Inciter les clubs et associations sportives à développer les activités Sport santé (formation et adhésion à la charte SSBE)</li> <li>-Informers sur les activités physiques adaptées et promouvoir leur prescription.</li> </ul> </li> <li>• Développer un environnement favorable à une pratique d'activité physique <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer le soutien aux structures qui développent les actions de prévention participatives de proximité avec les publics.</li> <li>-Communiquer sur les actions existantes et favoriser leur accès.</li> <li>-Sensibiliser le grand public aux bénéfices de l'activité physique.</li> <li>-Prendre en compte les activités physiques et sportives dans le parcours éducatif des élèves.</li> </ul> </li> </ul>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix et CHPM	Partenaire(s)	Médecins, Éducation nationale, Centres sociaux, PMI, Vas-y, Orpam, CAF, EPCI, ALSH, structures d'aides à domicile, Association Sentier-vous

			bien, Educateurs sportifs, Associations sportives Établissements de santé, entreprises, Fondation Ildys (Pôles sanitaire et médico-social, dispositif Vas Y), MSA, CHPM (CSAPA),
Public(s) visé(s)	Patients en ALD et grand public	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Début de l'action en 2020	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan régional sport santé bien être (SSBE)
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	À estimer		
	<u>Financeurs sollicités</u> Morlaix Communauté, Conseil départemental du Finistère, ARS, CPAM, Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et Haut Léon Communauté, PETR Pays de Morlaix		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	-Nombre de séances d'activité physique adaptée proposées -Nombre d'actions en milieu scolaire		

**ACTION 3 : SENSIBILISER AU "MIEUX MANGER, GÂCHER MOINS"**

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie		
Action	Sensibiliser au "mieux manger, gâcher moins"		
Contexte	<p>Le comité syndical du Pays de Morlaix a décidé en janvier 2018 de mener le projet « manger mieux et gâcher moins ». Ce projet a pour objet d'identifier puis d'aider à structurer l'offre et la demande en produits locaux des cantines des écoles primaires du territoire. Une première phase d'expérimentation sera lancée fin 2019 afin d'accompagner une trentaine de cantines. Les étapes du projet « mieux manger pour moins gâcher » sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étape 1 : diagnostic de la provenance des repas servis aux enfants.</li> <li>- étape 2 : préconisations (si besoin) au regard des capacités des producteurs locaux (lien avec la chambre d'agriculture et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du département).</li> <li>- en parallèle, sensibiliser les équipes pédagogiques afin qu'elles s'appuient sur ce projet pour intégrer dans leur programme d'apprentissage un volet sur l'alimentation et la nutrition.</li> <li>-étape 3 : diagnostic du gaspillage et préconisation sur le grammage des portions servies afin d'éviter le gaspillage alimentaire.</li> </ul> <p>En parallèle, les acteurs souhaitent soutenir les actions existantes. En effet, sur le Pays de Morlaix, plusieurs associations, structures, communes proposent des actions concernant la nutrition : ateliers cuisine, conférences, etc.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer une réflexion sur le développement cognitif et l'alimentation.</li> <li>-Renforcer le soutien aux structures qui développent les actions de prévention participatives de proximité sur le long terme avec les publics.</li> <li>-Communiquer sur les actions existantes et favoriser leur accès.</li> <li>-Mener des actions en milieu scolaire et hors milieu scolaire sur la nutrition.</li> <li>-Étendre l'expérimentation "manger mieux et gâcher moins" initiée par le PETR à l'ensemble du territoire du Pays.</li> </ul>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	Communes, Conseil départemental du Finistère, CPIE Ulamir, Conseil de développement, Chambre Régionale d'agriculture, Maison de l'Agriculture Biologique 29, Associations, Établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, professionnels de santé, Éducation nationale, Mutualité Française de Bretagne, EPCI, Défi Santé Nutrition, MSA, CPAM

Public(s) visé(s)	<p>-Les scolaires par l'intermédiaire des équipes pédagogiques des écoles participantes (sensibilisation à l'intérêt de consommer des produits locaux).</p> <p>-les équipes de cuisine des cantines scolaires participantes (accompagnement dans leur stratégie d'approvisionnement local et de réduction du gaspillage).</p>	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	<p><u>Expérimentation</u></p> <p>- Sept/Oct 2019 : construction du projet avec les différents partenaires, communication auprès de communautés de communes et des écoles</p> <p>- Novembre 2019 : recensement des cantines scolaires qui participent au projet</p> <p>- Janvier 2020 : début de l'accompagnement des restaurations scolaires participantes (première phase du projet alimentaire : diagnostic des cantines scolaires et préconisations)</p> <p>Tout au long du CLS pour les autres actions</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>Programme National Nutrition Santé du Ministère de la santé</p> <p>Plan régional santé bien être 2018-2022</p> <p>Projet alimentaire territorial du Finistère 2016-2021</p> <p>Actions alimentation et petite enfance sur la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau</p>
Financement/budg	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Phase expérimentation : 40 000 EUROS</p> <p>Temps d'animation, communication</p>		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>LEADER, PETR Pays de Morlaix, EPCI, communes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de cantines et structures bénéficiaires du projet</li> <li>- pourcentage d'aliments issus du système productif local</li> <li>- évolution de l'état sanitaire des enfants ( via les visites médicales en milieu scolaire)</li> </ul>		

- évolution du poids du gaspillage alimentaire
- Nombre d'actions en milieu scolaire
- Soutien aux actions

## ACTION 4 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS À RISQUES

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie		
Action	Développer des actions de prévention des comportements à risques		
Contexte	<p>La prévention des conduites addictives est un enjeu du territoire. Les indicateurs de mortalité indiquent que le Pays de Morlaix présente un état de santé défavorable vis-à-vis de la moyenne nationale chez les hommes comme chez les femmes. La mortalité prématurée évitable est supérieure à la moyenne nationale et régionale. Les principales causes sont liées aux comportements à risques : suicide, alcoolisme et consommation de tabac.</p> <p>Les acteurs du territoire souhaitent s'investir sur ces sujets prégnants sur le territoire comme les conduites addictives (alcool, tabac, jeux) mais aussi sur les conduites à risques (mésusage des réseaux sociaux, vie affective et sexuelle, etc). Des actions de sensibilisation et de formation seront proposées aux professionnels et habitants du territoire au cours des cinq prochaines années.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des actions et des partenaires proposant des actions liées aux comportements à risques.</li> <li>- Formation, accompagnement des professionnels de l'Éducation nationale pour une inscription d'actions dans les projets d'établissement.</li> <li>- Actions collectives auprès de tous les publics.</li> <li>- Actions de RDR (Réduction Des Risques).</li> <li>- Formation des acteurs de territoire (professionnels élus, grand public).</li> <li>- S'appuyer sur les opérations nationales pour impulser des dynamiques de travail localement (ex : Moi(s) sans tabac).</li> </ul>		
Pilote de l'action	CHPM et PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	CPAM, PAEJ, Parentel, Éducation nationale, MSA, ANPAA, CIDFF Liberté couleurs, orange bleue Planning familial, Région, EPCI, CLSPD, Centre de planification, l'Amical du Nid, PIJ, CISP, Ligue contre le cancer, CHPM (service tabacologie, addictologie), IREPS, Fondation Ildys (centre de santé), Les Promeneurs du net, CIDFF
Public(s) visé(s)	Tout public	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020 PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes

			adultes »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	Temps de travail technique, animation, communication et évaluation Prestations extérieures (formation, animation) Matériel, création d'outils		
Financement/budget	<u>Financeurs sollicités</u>		
	ARS, MILDECA, Fonds de lutte contre les addictions, Le programme régional de lutte contre le tabac Bretagne		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'établissements accompagnés</li> <li>-Nombre d'actions de prévention menées</li> <li>-Nombres de personnes sensibilisées (professionnels, grand public)</li> </ul>		

## ACTION 5 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET L'INFORMATION SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie		
Action	Améliorer la prévention et l'information sur les violences conjugales et la prise en charge des victimes		
Contexte	<p>De nombreux professionnel.le.s sont confronté.e.s aux violences conjugales dans leurs missions. Dès les premières rencontres organisées dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, cette thématique, toujours prégnante, a été citée par les acteurs.</p> <p>Au niveau national, en 2018, un 1<sup>er</sup> plan de lutte contre les violences conjugales et la création d'une plateforme de signalement en ligne ont été institués. Le premier Grenelle des violences conjugales a été lancé en septembre 2019.</p> <p>A l'échelle départementale, une commission départementale d'action contre les violences conjugales réunit l'ensemble des acteurs concernés (services de l'État, collectivités, organismes publics, associations). Elle met en œuvre la politique de lutte contre les violences faites aux femmes. De nombreuses actions sont menées.</p> <p>C'est dans ce cadre général, qu'une fiche action est dédiée aux violences conjugales.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le repérage et l'orientation par les professionnel.le.s .</li> <li>- Favoriser l'accompagnement vers le dépôt de plainte, en particulier au sein des établissements de santé.</li> <li>- Diffuser de l'information sur les campagnes nationales, les outils départementaux (plaquettes, fiches ressources, formations)</li> <li>- S'inscrire dans la démarche des Conseils de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD, CLSPD) du territoire.</li> </ul>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix et collectivités territoriales	Partenaire(s)	Élus locaux,DDCS, EPCI,CISPD, CLSP, CIDFF, Associations, familles et proches de victimes, avocats, Établissements et professionnels de santé, du logement, forces de l'ordre, ....
Public(s) visé(s)	Les professionnel.le.s et les structures susceptibles de recevoir des personnes victimes de violences	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Début 2020	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans d'actions de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes</li> <li>- actions menées dans les CI(L)SPD</li> </ul>

Financement/budget	<u>Coût prévisionnel:</u>
	<u>Financeurs sollicités :</u>
Dispositif de suivi: - Outils -Indicateurs de suivi	- Nombre de partenaires mobilisés

## ACTION 6 : MENER UNE RÉFLEXION SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE AU TRAVAIL SUR LE PAYS DE MORLAIX

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie		
Action	Mener une réflexion sur la santé physique et mentale au travail		
Contexte	<p>Le Pays de Morlaix souhaite répondre à la demande des participants des groupes de travail mais également aux priorités régionales en traitant la thématique de la santé au travail. Le conseil de développement du Pays de Morlaix, qui désiret impulser une réflexion sur la thématique, va associer différents acteurs du territoire pour mobiliser à l'échelle du Pays de Morlaix et recueillir des données quantitatives et qualitatives, peu nombreuses actuellement. La santé physique (TMS, etc) des salariés ainsi que la santé mentale (burn out, ...) seront traitées dans le cadre de ce travail.</p> <p>En 2013, le Pays de Morlaix fait partie des zones d'emplois de Bretagne avec un taux de fréquence d'accidents du travail importante. Il y a 27,1 accidents pour un million d'heures travaillées. Sur les TMS, l'industrie agroalimentaire et le commerce sont touchés ; deux secteurs fortement représentés sur le Pays de Morlaix. (Données extraites du diagnostic santé du Pays de Morlaix). Aujourd'hui, le nombre de bénéficiaires d'un arrêt de travail indemnisé ou non en accidents du travail ou de maladies professionnelle est important sur la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, comparativement au nombre d'habitants, par rapport aux autres EPCI.</p>		
Description de l'action	<p>1) Mener une concertation sur le sujet de la santé au travail avec la réalisation d'un diagnostic et la création d'un groupe de travail.</p> <p>2) Proposer des réunions d'information présentant l'offre existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à tous les employeurs</li> <li>- aux professionnels indépendants</li> </ul> <p>3) Présenter une offre complémentaire répondant aux enjeux du diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à tous les employeurs</li> <li>-aux indépendants Exemples: Label qualité de vie au travail, etc</li> </ul>		
Pilote de l'action	Conseil de développement du Pays de Morlaix	Partenaire(s)	DIRECCTE Médecine du travail, Caisses de sécurité sociale, MSA, entreprises, Établissements de santé, RAPT, Chambres consulaires, Resam, Cap santé, EPCI, Pôle emploi, EPCI, ARACT, SST, PETR Pays de Morlaix, Syndicats
Public(s) visé(s)	Employeurs et professionnels indépendants	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	-1er semestre 2020: Réalisation du	Liens avec d'autres projets	Plan régional de Santé au travail PRS

	<p>diagnostic et création du groupe de travail</p> <p>-2ème semestre 2020: Réunions d'information</p> <p>-2021-2022: Proposition de l'offre complémentaire</p>	ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	Diagnostic, animation, mise en oeuvre		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Financeurs sollicités</u>		
	DIRECCTE, Région, Leader		
	<u>Outils: Comptes rendus du groupe de travail</u>		
	<u>Indicateurs de suivi:</u>		
	- Nombre de professionnels aux rencontres		
	- Nombre de récompenses attribuées dans le cadre du LABEL		

**ACTION 7 : SENSIBILISER LES HABITANTS AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS**

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie		
Action	Sensibiliser les habitants aux gestes de premiers secours		
Contexte	<p>Plusieurs études montrent un manque de sensibilisation et une méconnaissance des gestes de premiers secours.</p> <p>Dans l'objectif de la stratégie nationale de santé de l'État, 80 % de la population doit être formée aux gestes de premiers secours d'ici 2022. Le citoyen est acteur de la prévention.</p> <p>Sur le Pays de Morlaix, plusieurs acteurs proposent la formation PSC1 : certaines communes, la Croix blanche, la Croix Rouge, le Resam (2 formations par an).</p> <p>Afin de sensibiliser et de former le plus grand nombre de personnes, le PETR souhaite être une source d'information privilégiée.</p>		
Description de l'action	<p>-Recenser les actions existantes sur le Pays de Morlaix.</p> <p>-Mobiliser les partenaires et sensibiliser les citoyens aux gestes de premiers secours à l'échelle Pays(proposition de formation).</p> <p>-Informersur l'offre proposée par l'UBO sur la prévention aux gestes qui sauvent</p>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix et Communes	Partenaire(s)	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Croix Rouge, Structures et équipements de quartiers, les écoles et les collectivités territoriales, le Resam, Association La Croix Blanche, La fondation Ildys (espace de prévention santé au travail), Etablissements de santé, UBO
Public(s) visé(s)	Tout public	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Sur la période de mise en oeuvre du CLS: une formation tous les seconds semestres	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé » Formations existantes sur certaines communes
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Entre 50 et 65 euros par personne pour une journée de formation		
	<u>Financeurs sollicités</u> PETR Pays de Morlaix, Communes		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<p>-Nombre de personnes sensibilisées.</p> <p>-Questionnaire retour sur la formation possible</p>		

## ACTION 8 : INFORMER ET SENSIBILISER LES ÉLUS SUR LES DÉTERMINANTS ET PRIORITÉS DE SANTÉ

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 1	Agir dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie		
Action	Informier et sensibiliser les élus sur les déterminants et priorités de santé		
Contexte	<p>Les travaux des EPCI du Pays de Morlaix autour de la planification et l'aménagement (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),...), la mobilité, le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) représentent l'occasion d'intégrer les enjeux de santé dans les documents et plans d'urbanisme et autres projets de compétence communautaire.</p> <p>De plus, les élus, non spécialistes dans plusieurs domaines liés à la santé (addictions, santé mentale, accès aux soins etc.) sont sollicités pour intervenir lors des situations difficiles et souvent en urgence.</p> <p>Ils expriment des difficultés en matière d'accompagnement des personnes et de leur entourage face aux problématiques rencontrées sur leurs communes et manquent d'information en matière de prévention.</p>		
Description de l'action	<p>Informier les élus des projets engagés et les sensibiliser aux déterminants de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des déterminants de santé.</li> <li>- Appropriation des principaux programmes de santé publique : comment agir en faveur de la santé de la population à travers les différentes politiques.</li> <li>- Intégrer l'enjeu santé dans les missions du Pays de Morlaix, dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT, ...) comme préconisé par la Haute Autorité de la Santé.</li> <li>- Participation dans le cadre des actions du CLS (CLSM, Plan d'action Santé-environnement, etc.)</li> </ul>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix et EPCI	Partenaire(s)	ARS, EPCI, Communes, Région Bretagne IREPS, Fabrique des territoires + Élus, santé et territoires (à solliciter), Association des Maires de France (AMF) (à solliciter)
Public(s) visé(s)	Élus sur le Pays de Morlaix	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Début de l'action en 2021 1 formation par an proposée aux élus	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé »
Financement/budget	<p><u>Coût prévisionnel</u> Animation formation. Possibilité de prestations extérieures</p>		

	<u>Financeurs sollicités</u> ARS (CPOM IREPS), État, Région Bretagne et collectivités territoriales
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils :</u> - Questionnaire d'évaluation <u>Indicateurs:</u> - Nombre d'acteurs impliqués, - Nombre de rencontres et d'actions - Satisfaction des participants, adaptation de l'action aux attentes - Intégration des enjeux de santé dans les politiques locales (plans, documents d'urbanisme, etc.)

## ACTION 9 : ÉLABORER UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ POUR DÉFINIR LES ENJEUX ET UN PLAN D'ACTION SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ
Objectif 2	Agir sur les déterminants de santé
Action	Élaborer un diagnostic partagé pour définir les enjeux et un plan d'action santé-environnement
Contexte	<p>L'environnement est un déterminant majeur de la santé. Les conditions de vie notamment environnementales ont des incidences sur les inégalités sociales de santé. Le PRSE3 fixe les axes stratégiques dans le domaine pour la région Bretagne</p> <p>Dans ce cadre, les enjeux de santé environnement sont intégrés à la nouvelle démarche des Contrats Locaux de Santé sur les territoires.</p> <p>La démarche de diagnostic devait initialement s'effectuer sur la période d'élaboration du CLS mais au regard des contraintes de calendrier, le comité de pilotage a décidé de reporter l'élaboration du diagnostic santé environnement et l'élaboration d'actions en inscrivant une fiche action spécifique sur ce thème.</p> <p>L'Union Régionale des CPIE de Bretagne a répondu à l'appel à projet de l'ARS "PRSE 2019" avec l'objectif d'accompagner des expérimentations sur les territoires engageant un diagnostic Santé / Environnement à la mise en oeuvre de leurs actions. Pour 2019, trois territoires d'expérimentation sont identifiés par les acteurs régionaux: Pays de Ploermel, Pays de Brest et Pays de Morlaix; les CPIE interviennent sur Ploermel et Morlaix. Ces travaux sont menés dans le cadre du GO2 du PRSE, avec l'ARS, l'IREPS, l'ORS et les CPIE, avec l'appui du CNFPT, l'ARIC et BRUDED.</p>
Description de l'action	<p>Le PETR Pays de Morlaix va mettre en œuvre l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une gouvernance pour mener à bien le projet</li> <li>- Réalisation d'un diagnostic</li> <li>- Définition des priorités de santé publique</li> <li>- Construction du programme d'actions</li> <li>- Lancement et mise en œuvre du programme</li> <li>- Évaluation</li> </ul> <p>Réalisés par un collectif ORS - IREPS - CPIE, associé à une personne ressource locale (la chargée de mission CLS) et avec l'appui du CNFPT, de l'ARIC et de BRUDED pour faciliter l'accès des élus au projet. Ces accompagnements seront composés de plusieurs phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une phase 1 de sensibilisation des acteurs locaux aux notions, enjeux, méthodes, exemples d'actions menées par des collectivités territoriales, en santé-environnement</li> <li>- une phase 2 d'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic territorial local en SE</li> </ul>

	- une phase 3 d'accompagnement à la définition des objectifs et à l'écriture du plan d'action local		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix, ULAMIR-CPIE Pays de Morlaix-Trégor	Partenaire(s)	IREPS, Région Bretagne, ORSB, EPCI, Services de l'État, Mutuelles, ARS MSA, Mutualité Française Bretagne
Public(s) visé(s)	Professionnels, habitants, élus	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	<u>-Septembre-octobre 2019:</u> Mobilisations des acteurs avec des entretiens collectifs et individuels <u>- Décembre 2019:</u> ½ journées de sensibilisation des acteurs <u>- 2020:</u> Réalisation du diagnostic <u>2020-2021:</u> Programme d'actions	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PCAET PRSE 2017-2021 Objectif 1 « observer, améliorer les connaissances, s'approprier les données pour agir de manière adaptée aux réalités des publics et des territoires bretons »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Pays de Morlaix: Animation, rédaction du diagnostic, rédaction du plan d'actions et du tableau de bord, communication. Contribution ORSB à définir		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS EPCI - Région Bretagne – DREAL-PETR Pays de Morlaix		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> : compte-rendu des rencontres <u>Évaluation</u> : - Production effective des livrables : rapport de diagnostic, tableau de bord du Pays, plan d'actions - Évaluation qualitative de la dynamique partenariale générée (critères : couverture et participation territoriale, adhésion des acteurs mobilisés au diagnostic et plan d'action, satisfaction des acteurs et partenaires impliqués, développement des partenariats)		

**ACTION 10 : FACILITER LA MOBILITÉ ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL**

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 2	Agir sur les déterminants de santé		
Action	Faciliter la mobilité et renforcer le lien social		
Contexte	<p>Le Pays de Morlaix est un territoire rural connaissant des difficultés d'accès au droit commun pour les publics vulnérables. Les déplacements nécessitent souvent un véhicule personnel. Or le Pays se caractérise par une population vieillissante . L'indice de vieillissement de la population est élevé (98 contre 85.9 en Bretagne). Dans le cadre des particularités de territoire nommées, les acteurs indiquent qu'il est parfois difficile d'amener le public vers les soins et notent également un fort sentiment d'isolement social.</p> <p>De plus, suite aux constats des groupes de travail et au diagnostic, il a été identifié que l'offre de service se situe principalement en zone urbaine et sur Morlaix Communauté.</p>		
Description de l'	<p>-État des lieux de l'existant en lien avec le diagnostic santé, le travail des groupes de travail (reprendre les constats, préconisations) et avec les partenaires.</p> <p>-Identifier les acteurs et les actions déjà menées.</p> <p>-Impulser une dynamique entre les services et acteurs de la mobilité et de la santé.</p> <p>-Proposer des actions favorisant l'« Aller vers » et la mobilité sur les territoires correspondants. Expérimentation sur certains territoires.</p>		
Pilote de l'action	MSA	Partenaire(s)	Conseil départemental du Finistère, MSAP CAF, CPAM, Établissements de santé, AUB santé, ART mobilité, CLIC, associations professionnelles travaillant auprès des personnes isolées, ARS, PETR Pays de Morlaix, EPCI, Fondation Ildys (Vas-y)
Public(s) visé(s)	Population isolée, en milieu rural	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	État des lieux : année 2020 Années suivantes 2021-2024 : propositions d'actions et expérimentation)	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public Chèques sortir plus MSA

Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des actions
	<u>Financeurs sollicités</u> État, Conseil départemental du Finistère, appels à projet.
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Indicateurs quantitatifs : - Nombre d'habitants ayant bénéficié des nouvelles propositions - Nombre d'actions Indicateur qualitatif : - Mise en évidence des besoins en réponse au diagnostic

**ACTION 11 : CRÉER UN RÉSEAU JEUNESSE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE MORLAIX**

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 3	Favoriser l'interconnaissance des acteurs et renforcer les partenariats		
Action	Créer un réseau jeunesse à l'échelle du Pays de Morlaix		
Contexte	<p>Sur Morlaix Communauté, un collectif dénommé "Entrefête" existe. Il est en veille aujourd'hui mais a mené de nombreuses actions en milieux festifs par exemple.</p> <p>Des réseaux de partenaires interviennent sur le Pays de Morlaix à différentes échelles et sur des thématiques variées : prévention du suicide, santé des jeunes, santé /précarité.</p> <p>Au cours des travaux préparatoires à la mise en œuvre du CLS, les échanges entre partenaires ont permis de souligner l'intérêt de l'interconnaissance et du travail partenarial pour prévenir les conduites à risques des jeunes et promouvoir des comportements favorables à leur bonne santé. La mise en place d'un réseau permettra d'assurer une meilleure cohérence des actions engagées sur le Pays, mais aussi d'instituer une régularité dans les rencontres, les échanges et les réflexions.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les acteurs de référence pour la composition du réseau en se laissant la possibilité de l'adapter en fonction des thèmes et/ou publics abordés.</li> <li>- Identifier les objectifs du réseau et ses règles de fonctionnement (fréquence de réunion et gouvernance).</li> <li>- Identifier et proposer des démarches innovantes.</li> <li>- Informer sur les dispositifs et outils existants et favoriser la coopération entre les acteurs.</li> <li>- Organiser des formations pluridisciplinaires en lien avec les priorités de santé pour les professionnels et des réunions d'échanges de pratiques</li> </ul>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix et EPCI	Partenaire(s)	ALSH, PIJ, MJC, FJT, Mission Locale, EPCI, CAF, Resam, Parentel, Éducation Nationale, Point santé, Conseil départemental du Finistère, associations, CHPM, PAEJ, CJC
Public(s) visé(s)	Professionnels	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Création en 2020 Durée: tout au long du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Agir en faveur de la santé périnatale, des enfants, des adolescents et des jeunes

			adultes »  Schéma départemental enfance, famille, jeunesse 2017-2020  Stratégie Nationale en Santé Plan priorité jeunesse  Convention Territoriale Globale des EPCI Plan de mobilisation pour la jeunesse bretonne Région Bretagne
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de réunions Temps de coordination		
	<u>Financeurs sollicités</u> DDCS, CAF, MSA, Conseil départemental 29, ARS via CPOM des structures partenaires, PETR Pays de Morlaix		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de réunions Nombre de participants au réseau Nombre de temps forts réalisés (soirée grand public, session de formation, atelier, etc.)		
	Nombre de documents produits Nombre de formations pluridisciplinaires et nombre de participants		

## ACTION 12 : FAVORISER UNE COMMUNICATION COMMUNE DES ACTIONS LOCALES ET DES CAMPAGNES NATIONALES

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 3	Favoriser l'interconnaissance des acteurs et renforcer les partenariats		
Action	Favoriser une communication commune des actions locales et des campagnes d'information nationales		
Contexte	<p>Les campagnes d'information ont lieu toute l'année.</p> <p>Malgré les diffusions, plusieurs études montrent un manque de sensibilisation et une méconnaissance des procédures de dépistage. D'où la nécessité de relayer les campagnes d'information.</p> <p>Cette fiche action va permettre de renforcer la visibilité des actions des partenaires à l'échelle du Pays de Morlaix.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer les actions de formation, de communication et de sensibilisation menées sur le territoire.</li> <li>- Créer un partenariat avec la presse.</li> <li>- Inscrire systématiquement les informations concernant les actions à diffuser lors des instances et réunions partenariales.</li> </ul>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	CPAM, ARS, ADEC et tous les partenaires du territoire
Public(s) visé(s)	Tout public	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Lutter contre les inégalités de santé en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de la santé » Programme régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de travail d'animation, formation et communication Outils de communication et diffusion de l'information		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès de la population et des professionnels dans le cadre des campagnes nationales</li> <li>- Nombre et types de partenaires mobilisés.</li> </ul>		

### ACTION 13 : RENFORCER LE PARTENARIAT EN PROPOSANT DES ACTIONS DE REMOBILISATION POUR LES PERSONNES FRAGILISÉES

Axe 1	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ		
Objectif 3	Favoriser l'interconnaissance des acteurs et renforcer les partenariats		
Action	Renforcer le partenariat en proposant des actions de remobilisation pour les personnes fragilisées		
Contexte	<p>Plusieurs partenaires du territoire accompagnent les personnes en situation de précarité à travers de multiples dispositifs et actions: actions collectives de remobilisation sociale, chantiers d'insertion, accompagnements individuels aux soins et aux droits.</p> <p>Le public rencontré est, ou a été, confronté à des situations et évènements qui ont un impact défavorable sur la santé. Ces circonstances font que la santé passe au second plan, conduisant à un moindre recours aux soins et des difficultés à aller vers des actions de prévention. Les acteurs du territoire font état de ces difficultés.</p> <p>Il s'agit de développer des actions, avec les publics, qui renforcent leurs compétences et leur pouvoir d'agir sur leur santé en favorisant des approches ludiques et non performatives tout en prenant en compte les professionnels.</p> <p>L'idée de faciliter les liens entre les dispositifs et favoriser les partenariats.</p>		
Description de l'action	<p>Dans un premier temps:</p> <p>-Former les professionnels avec une approche innovante des problématiques de santé préventives (approche systémique santé environnementale: prendre en compte les conditions de vie ....)</p> <p>Dans un second temps:</p> <p>- Mise en place d'actions de santé préventives coordonnées à destination des publics en situation de précarité (projet passerelle sport santé , etc...).</p>		
Pilote de l'action	Sentier vous bien, PASS et Point santé	Partenaire(s)	Les partenaires des différents champs incrits dans le territoire
Public(s) visé(s)	Les professionnels travaillant avec les publics en situation de précarité	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	<p>Tout au long du CLS</p> <p>-Phase de formation dès le début du CLS (2020)</p> <p>-Mise en place des actions vers le public (2021)</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Améliorer le parcours de santé des personnes en situation de précarité et d'exclusion »

Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de travail d'animation, formation et communication Outils de communication et diffusion de l'information
	<u>Financeurs sollicités</u> Conseil départemental du Finistère, ARS, Fondation de France, Mutuelles, autres
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Axe 1: -Nombre de professionnels formés -Nombre de structures partenariales touchées -Réponses aux attentes des professionnels Axe 2: -Nombre d'actions -Prise de conscience et réponse aux problématiques de santé -Facilitation pour les professionnels à monter des actions face à la complexité des problématiques

**AXE 2: ACCÈS AUX SOINS DE PREMIER  
RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE  
L'EXERCICE COORDONNÉ**

---

## PROBLÉMATIQUE

La santé touche le quotidien de l'ensemble des français qui doivent pouvoir y accéder de manière égalitaire quels que soient leur origine sociale, leur niveau de revenus, leur lieu de résidence.

Un des grands enjeux de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé est d'assurer aux usagers un égal accès à des soins de qualité à travers une meilleure organisation des soins de proximité. Ces soins de proximité sont assurés en première intention par l'offre de soins ambulatoire, qu'elle soit libérale ou salariée (professions médicales et paramédicales, centres de soins et de santé...), en collaboration avec les établissements de santé, publics et privés, les structures médico-sociales et sociales.

Les missions de l'offre ambulatoire, en particulier celles du médecin généraliste, dépassent la prise en charge curative des patients : prévention, orientation du patient dans le système de santé, coordination des soins, coopération avec les professionnels intervenant auprès du patient.

Le besoin de soins évolue compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, du développement des maladies chroniques, de l'enjeu du maintien à domicile, de la multiplication des intervenants dans le parcours de santé.

Sur le Pays de Morlaix, la démographie médicale décroît constamment depuis 10 ans puisque le nombre de praticiens installés était de 114 en 2009 et de 101 en 2018 tandis que la part de patients souffrant d'affections de longue durée augmente de manière constante sur la même période.

Il en est de même pour la démographie des chirurgiens-dentistes puisque 65 praticiens étaient installés en 2009 et 53 en 2018 , entraînant une augmentation du nombre d'actes par praticien et des difficultés d'accès aux soins de chirurgie-dentaire pour une partie de la population du territoire.

C'est pourquoi, afin de répondre à ces enjeux d'évolution des prises en charge et de maintien d'une offre de soins de premier recours accessible à tous leurs concitoyens, les élus locaux du Pays de Morlaix ont décidé de se saisir de la problématique de l'organisation des soins.

## CONSTATS PARTAGÉS

- Le Pays de Morlaix se compose majoritairement de zones d'action complémentaire. La densité de médecins généralistes est inférieure (78.4) à la moyenne bretonne (91.7). À noter aussi que 29% des médecins généralistes du Pays de Morlaix en activité sont âgés de 60 ans et plus. Le nombre moyen d'actes par médecin généraliste est supérieur à la moyenne nationale (200 actes en plus en 2017 par médecins). La densité des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes est inférieure à la moyenne régionale.
- L'offre de médecine spécialisée est inférieure à la moyenne régionale pour de nombreuses spécialités (dermatologie, pédiatrie, ophtalmologie, etc.). Ce qui engendre des délais de rendez-vous relativement longs pour avoir une consultation de médecine spécialisée.
- La mobilisation des professionnels de santé libéraux dans les groupes de travail dans le cadre de la démarche d'élaboration du contrat local de santé est relativement faible. Il conviendra de les interroger tout au long de la mise en œuvre, sur leurs attentes.
- Les activités de soins sont variées sur le territoire et réalisées par plusieurs établissements de santé.
- La ruralité qui caractérise le Pays de Morlaix entraîne des problématiques de mobilité et des inégalités territoriales d'accès aux soins.
- Sur le Pays de Morlaix, des structures coordonnées existent (MSP de Lanmeur, Plougonven/Plourin-lès-Morlaix, Sizun) et d'autres projets sont en cours ; sources d'attractivité pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire.
- Favoriser les liens entre les professionnels du sanitaire social et médico-social du territoire est souhaité par les acteurs.

## ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- Créer un environnement favorable à l'accueil des futurs professionnels de santé sur le territoire
- Accompagner et soutenir l'installation des professionnels de santé libéraux sur le territoire
- Favoriser l'accès et le recours aux soins

---

**SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2**

Action 14	Contribuer aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle menés par le secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale
Action 15	Offrir des possibilités d'hébergement territoriales pour les étudiants en santé
Action 16	Rendre le territoire du Pays de Morlaix plus attractif et développer des conditions d'accueil favorables pour les professionnels
Action 17	Informier et accompagner l'élaboration des projets d'exercice coordonné
Action 18	Favoriser la coordination des acteurs en organisant des temps de partage et d'échange entre professionnels du territoire
Action 19	Expérimenter le bus "bucco-dentaire" pour l'accès aux soins
Action 20	Informier sur la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux soins et à la santé (PFIDASS)
Action 21	Faciliter le recours aux soins en développant la télémédecine dans le médical et paramédical

**ACTION 14 : CONTRIBUER AUX TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ PROFESSIONNELLE MENÉS PAR LE SECRÉTARIAT À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET À LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE**

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif 1	Créer un environnement favorable à l'accueil des futurs professionnels de santé du territoire		
Action	Contribuer aux travaux d'identification des facteurs d'attractivité professionnelle menés par le secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale		
Contexte	L'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et des Sciences de la Santé (UFR MSS) de Brest affirme son rôle contributeur au développement du territoire finistérien par l'organisation d'une formation médicale de qualité adaptée aux besoins du territoire. Elle se doit ainsi de préparer les futurs professionnels à des exercices variés sur divers territoires intégrant des démarches pluridisciplinaires et en complémentarité entre les métiers. Cette initiative s'inscrit en continuité de la volonté de la conférence des doyens de médecine d'articuler des grands ensembles de santé avec tous les acteurs de soins, y compris le secteur ambulatoire via une cellule « initiative territoriale ». Elle repose notamment sur la mise en place d'un secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale, interface permanente entre la faculté de médecine, son territoire d'influence et l'ARS permettant d'intégrer la réflexion sur les besoins des territoires de rayonnement de la faculté de médecine, dans l'élaboration des projets d'installation des étudiants-futurs professionnels.		
Description de l'action	<p>-Faire du Pôle d'équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix l'interlocuteur unique du secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale, pour l'ensemble des EPCI du Pays.</p> <p>-Soutenir la Faculté de Médecine dans la création d'une interface avec les élus pour intégrer les besoins du territoire Pays de Morlaix dans l'accompagnement des étudiants lors de l'élaboration du projet professionnel.</p> <p>-Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des élus sur les modalités d'installation des nouveaux professionnels et développement par ces derniers des modalités d'accueil des stagiaires.</p>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	UBO, ARS, Région Bretagne, chaque EPCI du Pays de Morlaix, CLS Pays de Brest, Fédérations, URPS, L'ordre des médecins, Établissements de santé
Public(s) visé(s)	Professionnels élus et étudiants en santé	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Début de l'action à la rentrée 2020 et tout au long du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité »

Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> -Secrétariat à l'orientation professionnelle et à la démographie médicale Participation de l'ARS (intervention, à la demande, du cadre en charge de l'offre de soins ambulatoire)
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, Région Bretagne
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> : - Compte-rendu des rencontres <u>indicateurs de suivi</u> : - Nombre de contributions par an

## ACTION 15 : OFFRIR DES POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT TERRITORIALES POUR LES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif 1	Créer un environnement favorable à l'accueil des futurs professionnels de santé du territoire		
Action	Offrir des possibilités d'hébergement territoriales pour les étudiants en santé		
Contexte	<p>Le Pays de Morlaix possède comme seul institut de formation en Santé, l'IFSI à Morlaix. Les autres organismes de formations initiales dans le domaine de la médecine: facultés de médecine, CHRU et des autres formations en matière de santé (Kinésithérapie, etc...) se situent à Brest ou à Rennes, des sites éloignés de notre territoire.</p> <p>Le Centre de santé de la Fondation Ildys à Roscoff propose quelques hébergements.</p> <p>Afin d'être un territoire attractif pour les étudiants effectuant leurs stages en santé sur le Pays de Morlaix, les conditions d'accueil et d'hébergement doivent être développées.</p> <p>En lien avec l'UBO, l'IFSI et les syndicats des internes et étudiants en santé, le CHPM et les collectivités du territoire souhaitent proposer des solutions d'hébergement territorial en santé afin de fidéliser les futurs professionnels de santé sur le territoire.</p>		
Description de l'action	-Recenser les projets en cours ou à venir -Proposer des solutions d'hébergement		
Pilote de l'action	CHPM Collectivités territoriales, PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	ARS, Établissements d'enseignements, syndicat étudiants, Établissements sanitaires, médico-sociaux, bailleurs sociaux, lieux d'exercice coordonné, offices de tourisme
Public(s) visé(s)	Externes et internes médecine UBO Étudiants en santé	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	2022	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> -Achat éventuel et réhabilitation de biens immobiliers -Participation à la maintenance et aux coûts d'entretien afin de limiter le montant des loyers		
	<u>Financeurs sollicités</u> Etat, Région, Collectivités territoriales		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	-Nombre de places d'hébergement proposées -Nombre d'étudiants en santé accueillis sur le territoire		

**ACTION 16 : RENDRE LE TERRITOIRE DU PAYS DE MORLAIX PLUS ATTRACTIF ET DÉVELOPPER DES CONDITIONS D'ACCUEIL FAVORABLES POUR LES PROFESSIONNELLS**

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif 1	Créer un environnement favorable à l'accueil des futurs professionnels de santé du territoire		
Action	Rendre le territoire du Pays de Morlaix plus attractif et développer des conditions d'accueil favorables pour les futurs professionnels		
Contexte	Le Pays de Morlaix connaît un déficit de professionnels de santé sur son territoire. La densité de médecins généralistes est inférieure (78.4) à la moyenne bretonne (91.7). Tout comme la densité des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes. De plus, une baisse des professionnels de santé est à prévoir dans les années à venir. 29% des médecins généralistes du Pays de Morlaix sont âgés de 60 ans et plus. Il est donc important de travailler sur l'attractivité du territoire et la favoriser auprès des étudiants en santé et les professionnels de santé.		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un Pass étudiant: culture, patrimoine, mobilité, sport afin de faciliter le passage des étudiants sur le territoire (via des vidéos et internet). Ce projet s'inscrit en lien avec l'idée du Conseil de développement du Pays de Morlaix, d'un Campus de territoire.</li> <li>- Favoriser l'augmentation du nombre de maîtres de stage en médecine générale et médecine spécialisée. (Interroger les professionnels et étudiants :audit sur attentes et besoins).</li> <li>- Favoriser la conciliation vie professionnelle et vie personnelle (réflexion sur les modes de gardes, faciliter l'installation professionnelle du conjoint).</li> </ul>		
Pilote de l'action	EPCI et PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	Instituts de formations, structures, professionnels de santé, office de tourisme, Caf, URPS
Public(s) visé(s)	Professionnels de santé et étudiants en santé	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Travail avec les professionnels de santé libéraux au 1er semestre 2020 Actions tout au long CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Convention Territoriale Globale des EPCI
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Pass étudiant (EPCI, Pays) Communication et coordination Temps de travail audit maîtrise de stage		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réunions coopératives sur l'attractivité</li> <li>-Evolution des maîtrises de stage en 2020 et en 2024.</li> <li>-Nombre de supports réalisés/actions menées visant à favoriser l'attractivité du territoire auprès des futurs professionnels</li> </ul>		

**ACTION 17 : INFORMER ET ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DES PROJETS D'EXERCICE COORDONNÉ**

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif 2	Accompagner et soutenir l'installation des professionnels de santé libéraux sur le territoire		
Action	Informier et accompagner l'élaboration des projets d'exercice coordonné		
Contexte	<p>29% des médecins généralistes du Pays de Morlaix sont âgés de 60 ans et plus, en conséquence plusieurs départs de médecins sont annoncés dans les années à venir. Selon le zonage médecins élaboré en 2018, le territoire se compose majoritairement de zones d'action complémentaire. Les territoires concernés peuvent ainsi bénéficier de certaines mesures visant à favoriser l'installation de médecins.</p> <p>Les modes d'exercice regroupé qui existent aujourd'hui permettent de sortir de l'isolement et de développer des complémentarités ente professionnels. Le développement, l'incitation et le soutien à ce type de projets est un levier pour assurer une bonne dynamique sur le territoire qui participe à y maintenir et attirer des professionnels de santé. Plusieurs projets de regroupement de professionnels sont en cours en 2019/2020. (Taulé/Henvic/Locquéololé, Plouézoc'h, Plougasnou). Des modes d'exercice coordonné déjà développés sur le territoire (Maisons de santé, Centres de santé) peuvent être des références.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en contact les équipes porteuses de projet de MSP entre elles.</li> <li>-Communiquer sur les outils cartographiques disponibles (Rezone, Cartosanté, Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé) destinés aux professionnels de santé.</li> <li>-Favoriser la communication sur l'exercice coordonné via un support vidéo.</li> <li>-Partager les besoins de création de projets pour un maillage sur l'ensemble du territoire.</li> <li>-Organiser des temps de rencontre entre professionnels, élus.</li> <li>-Informier, orienter et accompagner méthodologiquement à l'élaboration du projet, des élus et des professionnels souhaitant se mobiliser dans l'élaboration d'un projet d'exercice collectif.</li> </ul>		
Pilote de l'action	ARS et PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	Porteurs de projets Professionnels de santé, établissements médico- sociaux, sociaux et de santé, Élus locaux , Région Bretagne, EPCI, URPS, MSA, CPAM, ESSORT,
Public(s) visé(s)	Professionnels de santé libéraux, étudiants, élus	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Tout au long de la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité »

Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de recherche et animation de partenariats, communication Logistique : organisation d'événements
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, Etat, Contrat de partenariat Pays Région, Leader
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outil</u> - Compte-rendu des rencontres <u>Critères/indicateurs</u> - Adhésion des professionnels et des élus à la démarche (rapport nombre participants/nombre total des professionnels invités) - Satisfaction des partenaires concernant l'action (nombre de partenaires exprimant leur satisfaction) - Participation des professionnels et des élus aux échanges (nature des échanges, propositions d'amélioration émises, etc.).

**ACTION 18 : FAVORISER LA COORDINATION DES ACTEURS EN ORGANISANT DES TEMPS DE PARTAGE ET D'ÉCHANGE ENTRE PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE**

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif 2	Accompagner et soutenir l'installation des professionnels de santé libéraux sur le territoire		
Action	Favoriser la coordination des acteurs en organisant des temps de partage et d'échange entre professionnels du territoire		
Contexte	<p>Lors des échanges dans le cadre du diagnostic santé du Pays de Morlaix et des groupes de travail à l'élaboration du CLS, l'ensemble des professionnels a fait remonter son souhait de travailler ensemble rappelant qu'un temps de concertation n'était pas suffisant.</p> <p>Sur le Pays de Morlaix, des structures coordonnées existent (MSP de Lanmeur, Plougonven/Plourin-lès-Morlaix, Sizun, centres de santé, etc) mais les professionnels constatent de manière générale le besoin d'échanger et de connaître les missions de chacun. Tout l'enjeu de cette fiche action est de favoriser et impulser la coordination entre tous les acteurs du territoire pour faciliter le parcours du patient.</p>		
Description de l'action	<p>-Recenser et communiquer sur l'existant</p> <p>-Organiser des portes ouvertes pour les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux.</p> <p>-Informers les professionnels et établissements des nouvelles installations en libérales.</p> <p>-Communiquer sur les outils partagés.</p> <p>-Partager les pratiques: organisation de temps d'information, stages d'immersion entre professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des soirées thématiques de santé entre professionnels</li> <li>• Expérimentation de "Vis ma vie 2 professionnels": un stage en immersion croisée entre professionnels du sanitaire, social et médico-social, visant à découvrir le métier de l'autre et appréhender ses fonctions.</li> </ul> <p>-Favoriser les coordinations entre les secteurs du sanitaire, social et médico-social.</p> <p>-Programmer une journée d'information pour les étudiants et les professionnels type "Forum de la santé".</p> <p>-Communiquer et informer sur la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)</p>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix	Partenaire(s)	ARS, Professionnels santé libéraux, ESMS, acteurs de la prévention et promotion de la santé, Région Bretagne, État, EPCI MSA, IREPS, Conseil départemental du Finistère, CPAM, PTA
Public(s) visé(s)	Professionnels du sanitaire, médico-social, social, étudiants	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix

Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS: 2020-2024	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022
Financement/budget	Coût prévisionnel journée annuelle d'information professionnels de santé /étudiants (coût projet : 2500 euros) Temps d'ingénierie		
	Financeurs sollicités ARS, Région Bretagne, EPCI, Fédérations		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	-Nombre d'évènements organisés -Nombre de participants -les coordinations entre les secteurs du sanitaire, social et médico- social.		

**ACTION 19 : EXPÉRIMENTER LE BUS "BUCCO-DENTAIRE" POUR L'ACCÈS AUX SOINS**

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif 3	Favoriser l'accès et le recours aux soins		
Action	Expérimenter le bus "bucco-dentaire" pour l'accès aux soins		
Contexte	<p>Le Pays de Morlaix est touché par un phénomène de désertification médicale. En offre de soin libérale, le territoire est sous doté en chirurgiens-dentistes (41,1 pour 100 000 habitants en 2018) . En Bretagne, c'est 54 chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants). La population locale est confrontée à des problèmes d'accès aux soins, et cette situation est même accentuée pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées dépendantes qui ont des difficultés de mobilité. L'accessibilité aux soins dentaires des personnes en grande dépendance est une réelle problématique et est très souvent négligée, préoccupante et source de maux généraux plus importants. Validé par le comité national de l'innovation en santé, le projet d'expérimentation d'une durée de 5 ans, porté par la fondation ILDYS, propose un service de dépistage et de soins bucco-dentaires mobiles "bus dentaire", à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le département du Finistère.</p>		
Description de l'action	<p>Améliorer l'état de santé des résidents personnes âgées et personnes handicapées et diminuer des hospitalisations dues à un motif odonto-stomatologique ou à une pathologie influencée par la mauvaise santé dentaire et l'absence de soins bucco-dentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un temps de prévention et bilan fondé sur la formation des personnels dans les structures et sur la téléconsultation.</li> <li>• un temps de prise en charge (soins), avec une intervention dans les structures (FAM, IME, EHPAD, MAS) des chirurgiens-dentistes avec un bus mobile aménagé.</li> </ul>		
Pilote de l'action	Fondation Ildys	Partenaire(s)	<p>CHRU de Brest (UFR Odontologie, service odontologie), Réseau Soins Dentaires Spécifiques Bretagne, UFSBD Finistère, FNADEPA 29, Conseil départemental Ordre des chirurgiens, dentistes, URPS Bretagne, APF France Handicap, PETR Pays de Morlaix Professionnels libéraux Mutuelles, Conseil départemental 29, Don Bosco, Papillons Blancs, Handidactique, ARS</p>
Public(s) visé(s)	Personnes âgées, personnes handicapées	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix

Calendrier prévisionnel	2020-2025	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> financement de 674 800 euros sur 5 ans		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS Appel à expérimentation		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	-Nombre de professionnels intervenus -Nombre de stagiaires -Nombre de patients vus en consultations		

**ACTION 20 : INFORMER SUR LA PLATE-FORME D'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ (PFIDASS)**

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif 3	Favoriser l'accès et le recours aux soins		
Action	Informier sur la Plate-Forme d'intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS)		
Contexte	<p>Selon une étude menée auprès de 71 CPAM en France par l'Observatoire des non recours aux droits et aux services (Odenore), plus d'un quart des assurés interrogés dans les accueils de l'Assurance Maladie seraient concernés par des situations de renoncement aux soins.</p> <p>Une étude récente, menée sur le département du Finistère, établit un taux de 23,6% de personnes déclarant renoncer à un soin. Afin d'agir plus particulièrement sur ce phénomène, la CPAM déploie aujourd'hui un nouveau dispositif de lutte contre le renoncement aux soins : la Plateforme d'Interventions Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS).</p> <p>Ce dispositif induit une nouvelle approche qui va au-devant des personnes qui méconnaîtraient leurs droits administratifs et les démarches à accomplir. Cela implique de repérer, en partenariat étroit avec les autres acteurs de la santé et du social, les personnes qui rencontreraient des difficultés pour accéder aux soins.</p> <p>Les conseillers accès aux soins de cette plateforme proposent alors aux assurés détectés un accompagnement personnalisé dans les démarches d'accès aux droits, mais aussi dans leur parcours de soins, jusqu'à la réalisation effective des soins. Les conseillers travaillent en étroite collaboration avec le service social de la Carsat, les antennes du centre d'examen de santé (CES) et le service médical.</p> <p>Les relais sont ainsi facilités, il en est de même avec les différents travailleurs sociaux en fonction de la problématique de l'assuré.</p>		
Description de l'action	Réunion d'information		
Pilote de l'action	CPAM	Partenaire(s)	
Public(s) visé(s)	Professionnels de santé libéraux, établissements de santé et socio-médicaux, élus, travailleurs sociaux, bénévoles d'association...	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix

Calendrier prévisionnel	2020	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u> La Cpm peut participer à l'envoi du mailing d'invitation, à la conception des supports (affiche, carton d'invitation), à la réalisation et l'exploitation du questionnaire d'évaluation de la réunion.		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de participation (inscrits/invités)</li> <li>▪ Taux de satisfaction (questionnaire d'évaluation)</li> </ul>		

## ACTION 21 : FACILITER LE RECOURS AUX SOINS EN DÉVELOPPANT LA TÉLÉMEDECINE DANS LE MÉDICAL ET PARA-MÉDICAL

Axe 2	ACCÈS AUX SOINS DE 1ER RECOURS ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ		
Objectif	Réduire les inégalités d'accès aux soins et de fracture numérique		
Action	Faciliter le recours aux soins en développant la télémédecine dans le médical et para médical		
Contexte	<p>Le Pays de Morlaix connaît une problématique en termes de démographie médicale mais également de mobilité liée à sa ruralité.</p> <p>Au sein de certaines structures comme les EHPAD, la téléconsultation est déjà mise en œuvre épargnant ainsi des transports qui génèrent pour ce type de public de la fatigue et de l'angoisse.</p> <p>L'objectif est de développer la télémédecine plus généralement pour tous les publics et dans différents lieux. Cette fiche action fait le lien avec la fiche action 19 « Expérimenter le bus bucco-dentaire pour l'accès aux soins ». La télémédecine fait partie de l'expérimentation. D'autres structures ont pour projet d'utiliser la télémédecine pour éviter ou espacer les consultations auprès du spécialiste (AUB Santé).</p>		
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la phase d'installation du projet Télémédecine porté par le CHPM et la Fondation Ildys, établissements requis, il est proposé des consultations "plaies et escarres", "gériatrique", "Bilan hypertension déformante", "Grand appareillage " à destination de 5 EHPAD, établissements requérants.</p> <p>Le projet, dans sa phase initiale, concerne 783 lits d'EHPAD.</p> <p>Au-delà, les EHPAD partenaires du projet s'engagent à être des centres de ressources relais pour les établissements, les services d'aide à domicile, les professionnels de santé de leur territoire, en mettant notamment à disposition leurs équipements.</p> <p>Le projet s'appuie sur un dispositif informatique léger constitué d'une station de visioconférence avec double écran, dotée d'une caméra haute définition mobile (pour les examens de précision, notamment les plaies) dans chacun des EHPAD. L'établissement doit également avoir accès à une messagerie sécurisée.</p> <p>Le projet inclut également l'entourage du patient autour de sa prise en charge (personne de confiance ou référent familial), comme c'est fréquemment le cas en consultation traditionnelle. Ce dernier peut transmettre des informations utiles à la prise en charge et en retour bénéficier de conseils de prise en charge de la part des professionnels.</p> <p>Le développement de la téléconsultation, télé expertise est à soutenir.</p>		
Pilote de l'action	CHPM et Fondation Ildys	Partenaire(s)	Établissements de santé, AUB santé nord Finistère, PTA, Professionnels de santé, MAIA, CPAM, Élus

Public(s) visé(s)	Public vulnérable et isolé, non mobile	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	1 <sup>er</sup> semestre 2020	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Accompagner les évolutions organisationnelles des professionnels de santé pour améliorer la réponse de proximité »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> 24 000 euros pour les 5 EHPAD concernés		
	<u>Financeurs sollicités</u> Appel à projet ARS		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de consultations de télé-médecine Type de consultations (spécialités accessibles en téléconsultation)		

## **AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS**

## PROBLÉMATIQUE

Être vulnérable, c'est être exposé à des facteurs de risque (personnels, sociaux, environnementaux), qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur un territoire.<sup>2</sup>

L'état de santé des populations vulnérables est globalement plus dégradé que celui des populations plus avantagées. L'existence d'un lien entre l'état de santé d'un individu et sa position sociale est désormais bien documentée et définit les inégalités sociales de santé comme « toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale »<sup>3</sup>.

L'amélioration des parcours suppose que l'ensemble des acteurs passent d'une logique d'intervention sectorielle à une approche globale des besoins de la personne et des interventions. Les pratiques des professionnels et les politiques d'intervention doivent donc appréhender l'ensemble des besoins de la personne.

La volonté des acteurs du Pays de Morlaix, est de densifier les propositions et de mailler les dispositifs et actions qui œuvrent pour accompagner les personnes les plus vulnérables dans le champ du handicap et les actions de destigmatisation, dans le champ du vieillissement. Les aidants sont un public que les partenaires ont souhaités intégrer pleinement dans les actions. En effet, la participation de l'aidant à l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie a de multiples conséquences sur l'aidant lui-même ainsi que sur sa vie quotidienne (mode de vie, vie professionnelle mais surtout la santé).

L'objectif du Contrat Local de Santé est de favoriser l'accès aux accompagnements et aux soins, l'accès aux droits et la participation à la vie dans la cité, l'inclusion et la coordination des soins et des parcours.

## CONSTATS PARTAGÉS

- Le Pays de Morlaix connaît un taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale (11.1% contre 10,3% dans le Finistère).
- Les personnes porteuses de handicap font l'objet de discrimination dans l'accès et le maintien à l'emploi (avoir une approche plus inclusive des personnes en situation de handicap) mais aussi dans l'accès aux services (écoles, structures petite enfance). De manière plus générale, faire évoluer les représentations sur le handicap.
- Manque de places pour personne en situation de handicap (jeunes après 18 ans, jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer).
- La perte d'autonomie n'est pas suffisamment anticipée chez les personnes âgées (éviter les situations de rupture).
- Épuisement de l'aidant : renforcer les actions de soutien auprès des aidants
- Difficulté des intervenants du domicile dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques voire psychiatriques.

<sup>2</sup>La santé des populations vulnérables/ ADAM Christophe, FAUCHERRE Vincent, MICHELETTI Pierre, et al. Ellipses marketing, 03/2017. 412 p.

<sup>3</sup>La réduction des inégalités sociales de santé : un objectif prioritaire des systèmes de santé. Saint Denis : INPES, 2010.

## ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- Favoriser l'accès aux droits de tous et lutter contre la stigmatisation
- Accompagner les populations vulnérables dans leur parcours de vie et de santé
- Soutenir et accompagner les aidants

## SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 3

Action 22	Favoriser l'accès aux droits des personnes et des aidants
Action 23	Organiser des temps d'information et développer des expérimentations visant à dé-stigmatiser le handicap auprès de la population
Action 24	Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en favorisant le repérage et l'orientation des personnes en fragilité et en risque de perte d'autonomie
Action 25	Mener une réflexion sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes
Action 26	Créer un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) à l'échelle du Pays de Morlaix
Action 27	Accompagner les aidants en favorisant les actions de prévention et de répit

**ACTION 22 : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES ET DES AIDANTS**

Axe 3	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS		
Objectif 1	Favoriser l'accès aux droits de tous et lutter contre la stigmatisation		
Action	Favoriser l'accès aux droits des personnes et des aidants		
Contexte	<p>Les professionnels des champs sanitaire, médico-social et social font état du manque de liens et de visibilité des dispositifs et des difficultés à travailler sur l'accès aux droits.</p> <p>L'accès aux droits et aux biens essentiels est une garantie constitutionnelle accordée à tout citoyen. Il est du ressort des collectivités de garantir ce droit notamment pour les personnes les plus vulnérables.</p> <p>La connaissance des dispositifs, l'accès à l'information par les professionnels, l'interconnaissance des acteurs locaux et de leurs missions respectives sont des points essentiels à développer pour favoriser l'accès aux droits des populations et fluidifier les parcours.</p> <p>Dans cette fiche action l'objectif est de diminuer les inégalités sociales d'accès à l'information, à la prévention, aux droits.</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Donner accès à l'information et aux droits .</li> <li>-Renforcer l'accès aux outils numériques avec des ateliers.</li> <li>-Retravailler les points d'accueil pour l'accompagnement des personnes n'ayant pas de connaissances numériques.</li> <li>-Lien avec les Maisons des services au public du territoire .</li> </ul>		
Pilote de l'action	Collectivités territoriales (EPCI)  Conseil départemental : <i>sous réserve de validation du copilotage</i>	Partenaire(s)	PETR Pays de Morlaix, PTA, Professionnels de santé, Aides à domicile Conseil départemental du Finistère, Établissements de santé, AUB Santé Nord Finistère, PASS, Point Santé, ESMS, Associations de représentants d'utilisateurs, CAF, CPAM, Fondation Ildys (dispositif Vas y), EPCI, ASEPT Bretagne, Goupil
Public(s) visé(s)	Publics en situation de vulnérabilité Professionnels	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 PRAPS Chantier « Structurer une offre spécialisée au service des personnes les plus démunies » RAPT Projets de cohésion sociale des EPCI (Contrat Territorial

		Global) Stratégie numérique du Pays de Morlaix
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>	
	<u>Financeurs sollicités</u>	
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre et type de partenaires participant à la réflexion.</li> <li>-Nombre de réunions organisées.</li> <li>-Nombre et types d'actions mises en œuvre, nombre et types de participants à ces actions.</li> </ul>	

**ACTION 23 : ORGANISER DES TEMPS D'INFORMATION ET DÉVELOPPER DES EXPÉRIMENTATIONS VISANT À DÉ-STIGMATISER LE HANDICAP AUPRÈS DE LA POPULATION**

Axe 3	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif 1	Favoriser l'accès aux droits de tous et lutter contre la stigmatisation
Action	Organiser des temps d'information et développer des expérimentations visant à dé-stigmatiser le handicap auprès de la population
Contexte	<p>Les échanges dans le cadre des groupes de travail sur « l'accompagnement des personnes vulnérables et leurs aidants » ont mis en avant la nécessité de faire évoluer les représentations sur le handicap.</p> <p>Sur le territoire, le centre social Ti an oll à Plourin-lès-Morlaix accueille dans son centre de loisirs, des enfants en situation de handicap et depuis 2015, propose des soirées à destination des parents d'enfant en situation de handicap : « soirées Handiscussion ». Ces soirées sont des espaces d'échange et de réflexion entre parents animées par un professionnel du centre social et un intervenant. D'autres associations et structures interviennent auprès de ces publics. Les familles disent avoir un besoin fort de lieux pour échanger, partager leurs difficultés et souffler.</p> <p>Des malles pédagogiques sont mises à disposition sur le territoire. Il s'agit d'un support pédagogique pour les équipes d'animation pour sensibiliser au handicap et proposer du matériel adapté.</p> <p>Le but de cette fiche action est de valoriser et développer les actions existantes pour lutter contre les discriminations des personnes porteuses de handicap.</p>
Description de l'action	<p><u>Volet 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'accès aux loisirs et aux modes de garde (centre de loisirs éducatifs, activités sportives...) pour favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire. Cela passe par des formations des équipes éducatives de façon à développer le nombre de places en structures ordinaires, à améliorer les échanges avec les familles des enfants concernés et la communication avec les autres enfants et les familles...</li> <li>- Proposer des espaces d'échange et de réflexion entre parents autour de questionnements liés aux difficultés qu'ils rencontrent (soirées Handiscussion).</li> <li>- Développer le réseau de professionnels pour réfléchir à comment mieux accueillir les enfants en situation de handicap et leurs familles.</li> </ul> <p><u>Volet 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.</li> <li>- Favoriser les partenariats entre usagers, familles, professionnels du soin et du médico-social.</li> <li>- Communiquer sur des actions qui fonctionnent en matière d'intégration des personnes handicapées et les valoriser.</li> <li>- Permettre l'accès aux outils de communication pour favoriser l'expression des personnes en situation de handicap (exemple: diffusion de vidéos de témoignage sur les réseaux sociaux).</li> </ul>

Pilote de l'action	Centre social Ti an oll pour le volet 1 pour le volet 2 – Conseil départemental : <i>sous réserve de validation du pilotage</i>	Partenaire(s)	Unafam, Gem, Centres sociaux, Cap emploi, Genêts d'or, Ty Caroline, MDPH, CLPM, EPCI, CAF, CPAMPCPE, Collectif anti-capacitiste du Pays de Morlaix, Fondation Ildys, autres associations (Fissa Autisme, )
Public(s) visé(s)	Enfants/ Parents Adultes	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	<u>Calendrier volet 1</u> : 2020: Identification des partenaires du champ du handicap sur le Pays de Morlaix Soutien aux actions en cours 2021: Création d'une coordination partagée à l'échelle Pays 2022-2024: Actions <u>Calendrier volet 2:</u> A définir	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Schéma départemental PAPH
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> 19 000 euros sur la durée du CLS (Temps de travail et budget de fonctionnement) – pour le volet 1		
	<u>Financeurs sollicités</u> Appels à projets		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	-Nombre d'enfants et familles touchés -Nombre de structures ALSH avec ouverture de places -Répartition des places à l'échelle du Pays de Morlaix en 2024 -Retours des familles -Retours du public concerné		

## ACTION 24 : PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGÉES EN FAVORISANT LE REPÉRAGE ET L'ORIENTATION DES PERSONNES EN FRAGILITÉ ET EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE

Axe 3	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS		
Objectif 2	Accompagner les populations vulnérables dans leur parcours de vie		
Action	Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en favorisant le repérage et l'orientation des personnes en fragilité et en risque de perte d'autonomie		
Contexte	<p>Le Pays de Morlaix est un territoire rural connaissant des difficultés d'accès au droit commun pour les publics vulnérables.</p> <p>Un indice de vieillissement de la population élevé (98 contre 85.9 en Bretagne) est une particularité du territoire. Les plus de 60 ans représentent près de 30% de la population.</p> <p>39,7% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules à domicile en 2014 (39,2 % en Bretagne).</p> <p>Le but est d'éviter les situations de rupture. Dans la cadre de sa feuille de route, la MAIA, méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie, a pour mission d'accompagner les parcours de vie.</p>		
Description de l'action	<p>-Favoriser le repérage et l'orientation par les accueillants de 1er niveau (centres sociaux, mairies, etc.) et améliorer la connaissance des outils existants (site internet, guide, etc.) des personnes fragiles (qui ne sont pas rentrées dans les dispositifs).</p> <p>-Soutenir les professionnels dans leurs missions.</p> <p>-Renforcer le partage d'information entre professionnels (Gwalenn).</p> <p>-Poursuivre le travail d'interconnaissance entre professionnels pour faciliter l'orientation (comité parcours).</p>		
Pilote de l'action	Appui Santé Nord Finistère – CLIC MAIA PTA	Partenaire(s)	Organismes de formations, Médecins, Communes, CCAS, SDIS, Associations de solidarité, MSA, CARSAT, MFB, ORPAM, CHPM, AUB Santé, Conseil départemental du Finistère ( APA, CDAS), Pôle santé des rives du Jarlot, Centre de Prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco.
Public(s) visé(s)	Professionnels	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Prévenir et accompagner la perte d'autonomie de la personne âgée »

			<p>Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public, Schéma Départemental Personnes Âgées,</p> <p>Feuille de route MAIA « favoriser le repérage et signalement des situations de vulnérabilité et à risque de maltraitance au domicile »</p> <p>PRS 2 -thème 9 « prévenir et accompagner la perte d'autonomie de la personne âgée » favoriser le repérage précoce de la fragilité – expérimentation par le pôle santé des rives du Jarlot</p>
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions de formations au repérage de la fragilité</p> <p>Nombre de professionnels formés</p>		

## ACTION 25 : MENER UNE RÉFLEXION SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Axe 3	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS		
Objectif 2	Accompagner les populations vulnérables dans leur parcours de vie		
Action	Mener une réflexion sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes		
Contexte	<p>Les acteurs du Pays de Morlaix font état de la nécessité de tenir compte du vieillissement des personnes en situation de handicap. Situation à laquelle s'ajoute la fin de certains accompagnements, ce qui peut nuire à la santé de ces personnes. Les acteurs constatent un interstice non couvert entre la prise en charge en ESAT et l'entrée en unité PHV en EHPAD,</p> <p>Il existe une problématique de l'accueil des personnes handicapées qui se cumule avec un manque de liens entre les structures (cloisonnement). L'ESAT de Morlaix a travaillé sur ce sujet avec son public depuis plusieurs années et peut proposer son expérience pour étendre leurs outils, etc.</p>		
Description de l'action	<p>-Recenser les difficultés et points de ruptures pour une lisibilité sur le parcours de vie des personnes handicapées vieillissantes accompagnées.</p> <p>-Lancer une démarche intersectorielle sur le Pays de Morlaix (groupe de travail).</p> <p>-Action de suivi de la santé des personnes en situation de handicap retraitées d'Esat s'appuyant sur une action conjointe des professionnels.</p> <p>-Réflexion sur l'habitat partagé quelque soit le handicap en identifiant les offres d'hébergements adaptés pour ce type de public.</p>		
Pilote de l'action	Les Genêts d'or	Partenaire(s)	Carsat, ARS, Conseil départemental du Finistère, MDPH, acteurs intervenant auprès de personnes en situation de handicap (Établissements sanitaires, médico-sociaux, PCPE, etc), HAD AUB Santé, EPCI, CLIC, Don Bosco, associations
Public(s) visé(s)	Professionnels en lien avec les personnes vieillissantes en situation de handicap	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	<p>1<sup>er</sup> semestre 2020 : Recensement des difficultés</p> <p>2<sup>ème</sup> semestre 2020 : Lancement de la démarche avec le</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Schéma Départemental PAPH

	groupe de travail avec la mise en place d'outils		
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Convivialité, outils de communication		
	<u>Financeurs sollicités</u> Appel à projet		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels impliqués</li> <li>- Nombre d'actions réalisées</li> <li>- Nombre de structures institutionnelles médicosociales impliquées</li> </ul>		

## ACTION 26 : CRÉER UN CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE (CLSM) À L'ÉCHELLE DU PAYS DE MORLAIX

Axe 3	PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ
Objectif 2	Accompagner les population vulnérables dans leur parcours de vie
Action	Créer un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) à l'échelle du Pays de Morlaix
Contexte	<p>Créé lors du Contrat Local de Morlaix Communauté, le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), comme plateforme de concertation et de coordination, a permis de développer de nombreuses dynamiques sur l'EPCI. Un des réseaux existant encore aujourd'hui est le Groupe de prévention du suicide avec des professionnels variés: structures hospitalières et structures de soin, structures d'insertion, structures du médico-social, MSA, association de thérapie familiale, associations de patients, CDAS, PAEJ, (avec des cadres de santé, médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, Etat). La MFB porte et anime depuis une dizaine d'années des réseaux de prévention du suicide en Bretagne.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS à l'échelle Pays, un besoin a été exprimé, sur le territoire, de rassembler les partenaires concernés.</p> <p>Les indicateurs de mortalité indiquent que le Pays de Morlaix présente un état de santé défavorable vis à vis de la moyenne nationale chez les hommes comme chez les femmes. La mortalité prématurée évitable est supérieure à la moyenne nationale et régionale. Une des principales causes est liée aux comportements à risques comme le suicide. Le Pays de Morlaix connaît un taux de mortalité par suicide en 2009-2015 parmi les plus élevés de Bretagne. (le taux standardisé sur le Pays de Morlaix est de 28 pour 100 000 habitants 24,3 pour 100 000 en Bretagne).</p> <p>De plus, il n'y a pas de psychiatre libéral sur le Pays de Morlaix.</p>
Description de l'action	<p>Mettre en place le CLSM à l'échelle Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une gouvernance (groupes de travail thématiques) et un document de cadrage.</li> <li>- Renforcer les coopérations et l'interconnaissance entre le social, le médico-social et le sanitaire pour une meilleure prise en charge.</li> <li>- Développer la prévention de la santé mentale</li> <li>- Développer les formations sur les compétences psychosociales pour les professionnels (éducatifs, animation, etc).</li> <li>- Développer les formations sur la prise en compte de la santé mentale (UBO)</li> <li>- Déstigmatiser le handicap psychique.</li> <li>- Faire le lien avec le Projet Territorial en Santé du Finistère (travaux en cours d'élaboration à l'échelle du département).</li> </ul>

Pilote de l'action	Pays de Morlaix, CHPM	Partenaire(s)	MFB, Conseil départemental du Finistère, associations, SDIS, gendarmerie, ESMS, Associations, Établissements d'enseignement, professionnels de santé, EPCI
Public(s) visé(s)	Élus, associations des patients et professionnels du champ de la santé mentale	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Tout a long du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « Développer une politique en santé mentale, partenariale et territoriale » PTSM du Finistère Schéma départemental des services aux familles du Finistère Schéma enfance, famille, jeunesse 2017-2020
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel :</u> Temps animation, coordination, communication, formations, convivialité, prestations, logistique		
	<u>Financeurs sollicités :</u> PETR Pays de Morlaix, ARS, Appels à projet		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils :</u> - Compte-rendu de rencontres <u>Indicateurs :</u> - Nombre de rencontres des différents groupes - Nombre de structures qui participent - Productions réalisées (conférences, outils, dispositifs, animations, etc.) - Nombre de formations dispensées aux professionnels, diversité des participants - Nombre d'actions de sensibilisation grand public menées - Programme des Semaines d'Information sur la Santé Mentale - Nombre de réponses aux différentes sollicitations (présentations du CLSM, groupe de travail régional ARS, comité de pilotage PTSM)		

## ACTION 27 : ACCOMPAGNER LES AIDANTS EN FAVORISANT LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉPIT

Axe 3	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES ET LEURS AIDANTS	
Objectif 3	Soutenir et accompagner les aidants	
Action	Accompagner les aidants en favorisant les actions de prévention et de répit	
Contexte	<p>Selon la Charte Européenne de l'Aidant Familial, l'aidant familial est « la personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, ...". La Charte aborde l'importance du rôle de ces personnes et de la reconnaissance attribuée. Pour pallier l'épuisement des aidants, des dispositifs d'accompagnement de la personne aidée existent, tels que les accueils de jours et les hébergements temporaires. Toutefois, leur taux de fréquentation est faible au regard des problématiques d'épuisement existantes.</p> <p>Un travail départemental est actuellement en cours en faveur des personnes handicapées. Le précédent schéma départemental 2013-2018 se terminant.</p> <p>Sur le Pays de Morlaix, des séjours de répit aidants-aidés sont proposés par la Fondation Ildys (séjours à Roscoff avec un accompagnement d'un professionnel sur 6 jours). De plus, la Fondation Ildys a répondu à l'appel à candidature concernant la mise en œuvre de suppléance à domicile du proche aidant et de séjour de répit aidants-aidés. Il s'agit de l'intégrer aux actions proposées.</p>	
Description de l'action	<p>- Repérer les besoins: Travailler sur un répertoire de ressources mobilisables sur le territoire et actualiser le guide des aidants élaboré par la MSA et le GCSMS du Pays de Morlaix</p> <p>-Travailler sur l'épuisement et le burn out des aidants et des parents en proposant des temps de répit (accueil de jour, place d'urgence pour Ehpad ou crèches lien avec la fiche action 23).</p> <p>La fondation Ildys propose deux prestations de relaying :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le relaying de l'aidant directement à domicile,</li> <li>• Les séjours de répit aidant/aidé. Proposer un programme d'activités culturelles à destination des accompagnants des personnes malades ou dépendantes</li> </ul> <p>- Mobiliser les acteurs sur le repérage et l'orientation de l'aidant qui peut être parfois dans le déni de ses problèmes.</p> <p>- Développer et faire connaître les groupes de parole.</p>	
Pilote de l'action	Partenaire(s)	Les partenaires du champ du social, médicosocial et sanitaire, représentants des usagers, associations de

	La Fondation Ildys		familles Structures d'aide à domicile : ESMS, PCPE, Carsat, MSA, MAIA, CLIC, représentants des usagers, Conseil départemental du Finistère, Maison de l'aidant, Parentâge, AUB santé
Public(s) visé(s)	Aidants confrontés à la perte d'autonomie d'un proche	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	2020-2021 : Expérimentation  2022-2024 : Continuer le travail engagé sur l'accompagnement des aidants	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Schéma départemental PAPH  PRS 2018-2022 Thématique « Prévenir et accompagner la perte d'autonomie de la personne âgée »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>  ARS, CD29		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils :</u> -Création d'outils -Pour le relaying : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contrats d'accompagnement</li> <li>• Nombre de jours d'accompagnement,</li> <li>• Nombre de personnes accompagnées dans l'urgence,</li> <li>• Nombre d'hospitalisations de la personne aidée évitées en cas d'hospitalisation du Proche Aidant</li> </ul> -Autres dispositifs <u>Indicateurs de suivi:</u> -Résultats questionnaire de satisfaction		

## **AXE 4: INNOVATION ET PARTICIPATION CITOYENNE**

---

## PROBLÉMATIQUE

La finalité de la promotion de la santé, comme définie par l'OMS (Charte d'Ottawa, 1986) est de favoriser chez les individus « davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage des moyens de l'améliorer ».

La participation citoyenne aux politiques de santé est un levier essentiel pour faire changer le regard des institutions sur les problématiques individuelles ou collectives, concevoir des dispositifs et des modes d'intervention plus cohérents et efficaces, et développer la capacité d'agir individuelle des personnes.

Les processus participatifs favorisent le développement des solidarités et la capacité à agir de la population. Les effets positifs des démarches de participation<sup>4</sup> sont notamment de :

- Favoriser la prise de conscience des problématiques locales et faciliter la compréhension des enjeux en santé, assurer une meilleure adéquation entre l'offre, les besoins et demandes en santé
- Faire évoluer les représentations dans un territoire, tant du côté des professionnels que des personnes concernées. Le développement des outils de démocratie participative permet de développer une culture commune.
- Stimuler l'innovation en apportant des solutions et un regard nouveau ; favoriser une approche pluri-professionnelle.

Ce nouvel axe s'inscrit dans le cadre des orientations de la stratégie nationale de santé sur l'implication et l'accompagnement des patients, des aidants et de leurs représentants dans l'organisation, l'évolution et le fonctionnement de notre système de santé.

Les acteurs du Pays de Morlaix souhaitent mener des actions visant à favoriser la participation des usagers et la parole citoyenne en impliquant les habitants dans la mise en place de projets autour de la santé mais aussi en confortant la place de l'utilisateur dans les structures du territoire.

---

## CONSTATS PARTAGÉS

- L'utilisateur peut être acteur de son parcours et participer aux instances de décisions
- La parole de l'utilisateur est à favoriser
- Le rôle des représentants des usagers reste méconnu

---

## ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- Promouvoir la participation des usagers et favoriser la parole citoyenne

---

<sup>4</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/>  
DGCS / boîte à outils participation / préparer la démarche de participation

## SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

Action 28	Faire un état des lieux et engager une réflexion sur le thème "participation citoyenne et démarche en santé"
Action 29	Participation des élus MSA, représentants de la population agricole et rurale, dans la mise en place d'actions de santé

**ACTION 28 : FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX ET ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE THÈME « PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMARCHE EN SANTÉ »**

Axe 4	INNOVATION ET PARTICIPATION CITOYENNE		
Objectif 1	Promouvoir la participation des usagers et favoriser la parole citoyenne		
Action	Faire un état des lieux et engager une réflexion sur le thème "Participation citoyenne et démarche en santé"		
Contexte	<p>Auparavant traité en transversal dans les ateliers du CLS du 10 janvier 2019, l'axe « innovation et participation citoyenne » du Contrat Local de Santé est travaillé de manière partagée.</p> <p>Ce nouvel axe vise à associer les habitants dans la mise en œuvre d'actions, sur les priorités de santé définies par les acteurs du territoire, sur une durée de 5 ans. Il s'agit de favoriser la parole des citoyens sur les questions de santé et de les impliquer dans les actions pour une meilleure appropriation de la démarche.</p> <p>Les droits tels qu'ils découlent de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sont repris dans les lois relatives à la santé, et complétés (information claire et loyale, codécision et anticipation des volontés, accès au dossier médical, réclamation et dédommagement). Dans le code de l'action sociale et des familles, un décret de 2004 a institué les conseils de la vie sociale et aux autres formes de participation. Ce type d'instances de démocratie permet aux usagers des structures de donner leur avis et de faire des propositions. L'expression du citoyen, habitant d'un quartier, résident d'une structure, est à valoriser.</p> <p>Des initiatives sur le territoire existent et méritent d'être soutenues et valoriser (cafés seniors, actions menées par les centres sociaux) car ils visent à favoriser la parole citoyenne. Un premier travail de recensement des actions menées localement est à réaliser, dans la perspective de multiplier voire renforcer ces initiatives participatives).</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création d'un groupe de travail technique pour définir la thématique, définir la méthode, produire des données.</li> <li>-Lister les ressources du territoire incluant la participation des citoyens.</li> <li>-Mettre en place des actions et expérimentations, soutenir et valoriser les expériences.</li> <li>-Changer le regard des professionnels sur le patient : renforcer la place de l'usager dans la gouvernance, et dans la mise en œuvre de projets (architecturaux, formation des professionnels).</li> <li>-Favoriser des rencontres des représentants d'usager des structures du territoire (partage des bonnes pratiques).</li> <li>-Promouvoir le rôle du représentant des usagers et du patient expert</li> </ul>		
Pilote de l'action	PETR Pays de Morlaix, Conseil de développement Pays de Morlaix	Partenaire(s)	EPCI, Centres sociaux, associations, représentants d'usagers, habitants, GEM, BVE 29, EHPAD, Foyers, structures d'intervention, CDAS, CCAS, Mairies,

			Établissements de santé
Public(s) visé(s)	Acteurs du territoire	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	2021-2024	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2018-2022 Thématique « mobiliser l'utilisateur comme acteur en santé »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Ingénierie, communication, et autre à définir		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, PETR Pays de Morlaix		
Dispositif de suivi: - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> :		
	- Compte-rendu des rencontres		
	<u>Indicateurs</u> :		
	-Nombre d'acteurs rencontrés et nombre d'actions repérées		
	-Nombre d'actions menées		
	-Retours des participants		

## ACTION 29 : PARTICIPATION DES ÉLUS MSA REPRÉSENTANTS DE LA POPULATION AGRICOLE ET RURALE DANS LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SANTÉ

Axe 4	INNOVATION ET PARTICIPATION CITOYENNE
Objectif 1	Promouvoir la participation des usagers et favoriser la parole
Action	Participation des élus MSA représentants de la population agricole et rurale dans la mise en place d'actions de santé
Contexte	<p>La Mutualité Sociale Agricole est le deuxième régime de protection sociale en France qui couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants droits : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.</p> <p>La MSA a deux spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>son guichet unique</b> : elle gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale pour ses ressortissants à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure donc la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'œuvre et les exploitants agricoles. Elle prend également en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels. Elle poursuit une politique d'action sanitaire et sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux. Cette organisation en guichet unique permet à la MSA de connaître l'ensemble des besoins de ses ressortissants.</li> <li>- <b>son réseau d'élus</b> : la MSA s'appuie sur un système démocratique. Tous les 5 ans, les exploitants, entreprises et salariés agricoles élisent leurs représentants sur les territoires. En 2018, plus de 800 hommes et femmes forme le réseau de proximité de la MSA d'Armorique sur les départements du Finistère et des Côtes d'Armor. Ils sont ancrés sur les territoires sur lesquels ils vivent, connaissent les spécificités, les enjeux et les évolutions du milieu agricole et rural qui les entourent. Leur rôle est d'une part d'être un relais entre les assurés et la MSA, et d'autre part de se mobiliser pour les intérêts des assurés du monde agricole. Ils contribuent à la mise en œuvre des politiques MSA en repérant les besoins et les problématiques propres au territoire et en développant des actions adaptées.</li> </ul>
Description de l'action	<p>Mise en œuvre d'actions de prévention santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'une thématique selon les besoins identifiés par les élus MSA sur le territoire</li> <li>- Sollicitation des partenaires et des intervenants</li> <li>- Réunion préparatoire pour la mise en œuvre de l'action</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication dans la presse locale et via les supports de communication de l'ensemble des partenaires.</li> <li>- Format d'actions proposées : conférence, réunion d'information, forum, formation, théâtre interactif, pièce de théâtre...</li> <li>- Exemple de thématiques : la nutrition et l'équilibre alimentaire, maladie cardio-vasculaires et AVC, les gestes qui sauvent, le stress, prévention du diabète, sensibilisation au dépistage des cancers, prévention du suicide, Être heureux se cultiver, la prévention des conduites addictives, l'aide aux aidants, la mobilité,...</li> </ul>		
Pilote de l'action	MSA d'Armorique		
Partenaire(s)	Communautés de communes, communes, CCAS, CLIC, Pour Bien Vieillir Bretagne, CARSAT, CPAM, IREPS...		
Public(s) visé(s)	Grand public ; une attention particulière est portée à la population agricole et rurale.	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Morlaix
Calendrier prévisionnel	Une action par an sur un des territoires - thématique à définir	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/Moyens de l'action	Moyens de l'action <b>Coordination générale</b> : services Actions sur les territoires de la MSA d'Armorique <b>Animations</b> : acteurs MSA d'Armorique, acteurs externes du champ de la prévention, de la promotion de la santé. <b>Moyens matériels</b> : mise à disposition/réservation de salles, prêt de matériel <b>Moyens en communication</b> : moyens de communication de la MSA d'Armorique (site internet, emailing, affiche, flyer, presse), de tous les partenaires, conférence de presse avec les partenaires.		
	<u>Financements à mobiliser</u> MSA d'Armorique/ARS/Partenaires		
Dispositif de suivi : -Outils -Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> : Questionnaire de satisfaction diffusé auprès des participants Critères/indicateurs -Taux de participation de chaque action -Nombre d'actions proposées -Diversité des formats d'actions proposées -Pluralité des lieux où se déroulent les animations		